



BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 096

Séance du mardi 3 décembre 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, président

Sommaire

Dépôts du 3 décembre 2019	3
<i>Interpellations</i>	3
<i>Postulat</i>	3
<i>Question</i>	3
<i>Résolutions</i>	3
Communication du 3 décembre 2019	4
<i>Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions</i>	4
Interpellation Marion Wahlen et consorts – Des sentiers à prix d'or... quel avenir pour les usagers du Bois de Chênes ? (19_INT_423)	4
<i>Texte déposé</i>	4
<i>Développement</i>	4
Intervention personnelle – M. le député Yann Glayre	4
<i>Demande d'introduction d'une résolution dans l'ordre du jour</i>	4

Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Mmes Alice Genoud, Céline Misiego et Cloé Pointet (GC 119).....	5
<i>Rapport du Bureau du Grand Conseil.....</i>	<i>5</i>
<i>Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau du Grand Conseil.....</i>	<i>5</i>
Interpellation Yvan Pahud – L’écologie extrême veut-elle la peau de la biodiversité et interdire l’accès à nos forêts ? (19_INT_424).....	6
<i>Texte déposé.....</i>	<i>6</i>
<i>Développement.....</i>	<i>7</i>
Postulat Sergei Aschwanden et consorts – Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ? (19_POS_176).....	7
<i>Texte déposé.....</i>	<i>7</i>
<i>Développement.....</i>	<i>9</i>
Postulat Sabine Glauser Krug et consorts – Wi-Fi free - We feel free (19_POS_177).....	9
<i>Texte déposé.....</i>	<i>9</i>
<i>Développement.....</i>	<i>10</i>
Motion Georges Zünd et consorts – Travailler à livre ouvert pour plus de transparence et moins de surcoûts dans les marchés publics (19_MOT_120).....	11
<i>Texte déposé.....</i>	<i>11</i>
<i>Développement.....</i>	<i>12</i>
Exposé des motifs et projets de budgets – des charges et des revenus de fonctionnement de l’Etat de Vaud pour l’année 2020 – d’investissement pour l’année 2020 et plan 2021-2024 et Rapports du Conseil d’Etat – sur le Programme de législature 2017-2022 – sur l’évolution à moyen terme et l’actualisation de la planification financière, des investissements et de l’endettement et Exposés des motifs et projets de loi – modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) – modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) – modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l’impôt sur les successions et donations (LMSD) – modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo) – modifiant la loi du 25 juin 1996 d’application vaudoise de la loi fédérale sur l’assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d’aide aux personnes recourant à l’action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam), – modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l’harmonisation et la coordination de l’octroi des prestations sociales et d’aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d’aide et d’intégration pour personnes handicapées (LAIH), – modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l’action sociale vaudoise (LASV) – modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) – modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l’exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01) – modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l’exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et Exposés des motifs et projets de décret – fixant, pour l’exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l’Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l’avance...(168).....	13
<i>Rapport de la majorité de la commission.....</i>	<i>14</i>
<i>Rapport de la minorité de la commission.....</i>	<i>14</i>
<i>Premier débat.....</i>	<i>17</i>

La séance est ouverte à 14 heures.

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : (La liste sera ajoutée ultérieurement.)

Sont absent-e-s :

Dont excusé-e-s :

Dépôts du 3 décembre 2019

Interpellations

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Vincent Keller – Le Canton offre des cadeaux fiscaux aux entreprises, les communes paient l'addition ? (19_INT_425)
2. Interpellation Christine Chevalley et consorts – VMCV Véritablement des Montants Communaux Vertigineux (19_INT_426)
3. Interpellation Sarah Neumann et consorts – Aide cantonale apportée aux personnes victimes de violence à l'étranger (19_INT_427)
4. Interpellation Vincent Jaques et consorts – Un système de gestion des zones d'activités dans quel délai ? (19_INT_428)

Ces interpellations seront développées ultérieurement.

Postulat

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, le postulat suivant a été déposé :

Postulat Sébastien Cala et consorts – Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l'enfant (19_POS_178)

Ce postulat sera développé ultérieurement.

Question

En vertu de l'article 113 de la Loi sur le Grand Conseil, la question suivante a été déposée :

Simple question Hadrien Buclin – L'Etat facilite-t-il l'acquisition d'armes ? (19_QUE_062)

« Lors de la bourse aux armes, une foire commerciale qui s'est tenue il y a quelques jours à Beaulieu, le bureau des armes de la Police cantonale était présent pour délivrer des permis d'acquisition d'armes. On peut s'interroger sur cette manière de faire, vu les risques majeurs du port d'armes, notamment en matière de violences domestiques. S'il paraît clair que la police doit être présente pour contrôler la légalité des achats, le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas que la délivrance de permis d'acquisition sur place est problématique, car elle revient à faciliter, pour ne pas dire encourager, l'acquisition d'armes ? »

Cette question est transmise au Conseil d'Etat.

Résolutions

En vertu de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, les résolutions suivantes ont été déposées :

Résolution Yann Glayre et consorts – Braquages à répétition : prenons des mesures urgentes pour garantir la sécurité des convois de fonds (19_RES_037)

Résolution Alexandre Berthoud et consorts – Résolution de la Commission des finances en charge de l'EMPL sur les péréquations intercommunales (LPIC) et l'EMPD fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) (19_RES_038)

Ces résolutions seront développées ultérieurement.

Communication du 3 décembre 2019

Réponses du Conseil d'Etat aux simples questions, résolutions, déterminations et pétitions

Durant la semaine écoulée, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil la réponse suivante :

Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Hadrien Buclin – A qui profiteraient le plus les baisses d'impôts réclamées par l'UDC ? (18_QUE_011)

Interpellation Marion Wahlen et consorts – Des sentiers à prix d'or... quel avenir pour les usagers du Bois de Chênes ? (19_INT_423)

Texte déposé

On apprend que les sentiers du Bois de Chênes ne seront accessibles que de manière réduite avec à la clé des amendes pouvant être lourdes.

Je souhaite connaître de façon plus précise les raisons qui ont conduit à prendre cette décision cantonale et pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quels sont les motifs de cette décision de limitation d'accès et la détermination du périmètre ?
- Au moment où l'on essaie d'apprendre la biodiversité à la jeunesse, cette interdiction n'est-elle pas contraire au but visé, à savoir l'éducation de la population à cette thématique ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication faite aux usagers ?

Ne souhaite pas développer

*(Signé) Marion Wahlen
et 9 cosignataires*

Développement

L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Intervention personnelle – M. le député Yann Glayre

Demande d'introduction d'une résolution dans l'ordre du jour

M. Yann Glayre (UDC) : — Les événements d'hier soir me poussent à réagir en urgence, aujourd'hui, après un énième braquage de fourgon sur sol vaudois en trois mois, le sixième depuis 2017.

Je dépose aujourd'hui une résolution demandant au Conseil d'Etat des mesures urgentes et je demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Je vous demande de soutenir la motion d'ordre de notre collègue Yann Glayre. En effet, les événements qui se sont produits pas plus tard qu'hier, concernant la énième attaque d'un fourgon blindé, sur notre territoire, demandent des actions concrètes de notre part. Je vous demande donc de soutenir la résolution.

Cette demande est soutenue par au moins 20 députés.

Le président : — Conformément à l'article 84, alinéa 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), cette déclaration sera développée à l'issue de l'examen du budget.

Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Mmes Alice Genoud, Céline Misiego et Cloé Pointet (GC 119)

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de trois nouvelles députées en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, et Riviera – Pays-d'Enhaut, sous-arrondissement de Vevey, sont déclarées élues au Grand Conseil :

Mme Alice GENOUD, née le 25 septembre 1991, originaire de Vuadens (FR), coordinatrice associative de profession, domiciliée Avenue de la Sallaz 5, 1005 Lausanne, qui remplace au sein du groupe des Verts Mme Léonore Porchet, démissionnaire ;

Mme Céline MISIEGO, née le 25 juin 1980, originaire de Sviriez (FR), employée de commerce de profession, domiciliée Rue de l'Ale 5, 1003 Lausanne, qui remplace au sein du groupe Ensemble à Gauche et POP M. Jean-Michel Dolivo, démissionnaire ;

Mme Cloé POINTET, née le 26 janvier 1999, originaire de Corcelles-près-Concise (VD), étudiante de profession, domiciliée Chemin de Praz Maigroz 8, 1805 Jongny, qui remplace au sein du groupe Vert'Libéral M. François Pointet, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Yves Ravenel, Président, Laurence Cretegny, 2e Vice-Présidente, Séverine Evéquo, Martine Meldem, Stéphane Rezso et Valérie Schwaar, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 21 novembre 2019.

*La rapporteuse :
(Signé) Sonya Butera*

Première Vice-Présidente

Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau du Grand Conseil

Mme Sonya Butera (SOC), rapportrice, donne lecture du rapport du Bureau.

La discussion n'est pas utilisée.

Les conclusions du Bureau sont adoptées à l'unanimité.

Mmes Alice Genoud, Céline Misiego et Cloé Pointet sont introduites dans la salle et prêtent serment selon le cérémonial d'usage. (*L'assemblée et le public de la tribune se lèvent.*)

Le président : — Au nom du Grand Conseil, je vous adresse toutes nos félicitations ainsi que nos meilleurs vœux pour vos nouvelles fonctions. J'ai également le plaisir de vous remettre le pin's officiel. (*Applaudissements.*)

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Interpellation Yvan Pahud – L'écologie extrême veut-elle la peau de la biodiversité et interdire l'accès à nos forêts ? (19_INT_424)

Texte déposé

Dans un article paru le 26 novembre dernier dans le quotidien *24heures*, intitulé « Marcher sur ce sentier peut vous coûter 5000 francs », on apprend que le canton et sa division Biodiversité et Paysage ont décidé de réduire le nombre de sentiers traversant la réserve intégrale et scientifique du Bois de Chênes.

Cette réserve intégrale et scientifique est classée par un arrêté de protection datant de 1966. En son cœur, une zone semble hors du temps, puisque la réserve intégrale n'a subi aucune intervention humaine depuis des décennies.

Sans aborder, dans cette interpellation, l'aspect de la liberté de mouvement, le libre accès à la forêt et le rôle de celle-ci et des multiples bienfaits qu'elle apporte au citoyen, il s'agit de se poser la question du bien-fondé de mettre sous cloche la forêt, sans intervention humaine.

En effet, dans cet article, Mme Catherine Strehler-Perrin, responsable de la Direction générale de l'environnement, division biodiversité (DGE-BIODIV) affirme :

« Nous avons constaté en comparant différents relevés que des surfaces de prairies sèches et de marais avaient régressé à cause de l'avancée de la forêt. Les effectifs de certaines espèces animales et végétales menacées liées à ces milieux tendent localement à disparaître. Nous enlevons donc des saules pour restaurer les conditions d'origine de ces milieux. »

Dès lors, il apparaît donc que, sans intervention de l'homme, la biodiversité est menacée. Mme Catherine Strehler-Perrin fait mention des conditions d'origines de cette forêt. Or, à l'origine, avant d'être classées en réserve, ces forêts étaient exploitées de façon raisonnée, afin de sauvegarder les prairies sèches et les marais. Force est de constater que, sans l'intervention humaine, la nature reprend ses droits et que, pour maintenir ces îlots de biodiversité, des moyens techniques et financiers importants doivent aujourd'hui être déployés.

L'exemple de la réserve du Bois de Chênes, n'est pas isolé. Cet été, des moyens importants viennent d'être mis en œuvre afin de préserver la réserve du Haut marais de la Vraconnaz situé sur la commune de Sainte-Croix. En effet, l'avancée de la forêt composée d'épicéa et de bouleau menace ce site écologique sensible. Afin de l'exploiter, d'importants moyens techniques ont été nécessaires, dont le recours à un hélicoptère. Avant le classement en réserve, ces marais et prairies sèches étaient pâturés de façon raisonnée, ce qui empêchait l'avancée de la forêt et préservait la qualité du site. Cette gestion écologique hommes-animaux-nature était donc bénéfique pour la biodiversité.

En terme d'écologie, il est légitime de se demander si le recours à des moyens techniques comme l'hélicoptère est plus écologique que le recours aux pâtures — vaches, chèvres, moutons — pourtant longtemps pratiqué par le passé !

En conclusion, ces sites écologiques ont été maintenus par nos prédécesseurs avec des interventions sylvicole et pastorale raisonnées. La position extrémiste consistant à vouloir bannir la présence humaine de ces sites, va donc à l'encontre du maintien de la biodiversité et de l'écologie.

De plus, la présence de l'humain ne menace en rien le développement et le maintien de la biodiversité. Il est injustifié et extrême d'interdire au public l'accès de nos forêts.

La préoccupation de la population vis-à-vis de ces interdictions est justifiée, pour le bois de Chênes, mais aussi pour d'autres projets comme le Parc naturel périurbain du Jorat (PNP).

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Sur quelles bases légales le canton s'appuie-t-il pour interdire l'accès aux forêts et principalement aux réserves forestières ?
2. Les moyens mis en œuvre pour maintenir la biodiversité dans les réserves forestières accueillant par exemple des prairies sèches ou marais sont-ils en adéquation avec la volonté de diminuer nos émissions de CO₂ — recours à l'hélicoptère, etc. ?
3. Des solutions peuvent-elles être envisagées pour maintenir ces sites écologiques, en maintenant une agriculture et une sylviculture raisonnées et en garantissant la liberté de mouvement de la population ?
4. Le Parc périurbain du Jorat va-t-il suivre le même chemin que le Bois de Chênes, aujourd'hui, soit une interdiction totale à l'être humain d'y pénétrer ?

Souhaite développer.

(Signé) Yvan Pahud

Développement

M. Yvan Pahud (UDC) : — L'interpellation fait suite à un article, paru dans le quotidien *24heures*, concernant l'interdiction d'accès à certains sentiers et chemins, dans le Bois de Chênes. Ce sujet n'est que la pointe de l'iceberg d'une série de mesures visant à restreindre l'accès des forêts de notre canton aux humains qui chercheraient à se détendre dans ces lieux propices à l'observation des animaux et de la nature.

Mon texte fait aussi référence aux marais de la Vraconne, qui ont été, ces derniers temps, sujets à une exploitation forestière par hélicoptère. Il est vrai qu'à une certaine époque, cette réserve naturelle était exploitée de façon raisonnée, par la pâture du bétail qui mangeait les petites pousses d'épicéas et de bouleaux. Depuis que l'on a banni l'homme et les animaux de cette nature, la forêt a avancé sur les hauts marais et, aujourd'hui, d'énormes moyens techniques, tels que l'hélicoptère, doivent être investis pour garder les marais en fonction. J'ai donc dressé une liste de questions à l'adresse du Conseil d'Etat et je le remercie d'avance pour ses réponses.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Postulat Sergei Aschwanden et consorts – Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ? (19_POS_176)

Texte déposé

Au mois de mai 2019, les médias se faisaient l'écho de deux rapports qui ont été rendus publics quasiment le même jour. Le premier, rédigé par la Fondation Promotion Santé Suisse, indique qu'un écolier suisse sur six est en surpoids, et que près d'un quart d'entre eux est obèse. Durant les 3 dernières années de la scolarité obligatoire, la prévalence du surpoids des adolescents (y compris l'obésité) grimpe à 24,8 % ; elle est de 42 % pour ce qui est de l'entier de la population de notre pays. Ces chiffres sont effrayants et constituent une véritable bombe à retardement en termes de coûts de santé publique pour les collectivités : entre 2002 et 2012, les coûts globaux de ce phénomène ont bondi de 2,7 à 8 milliards de francs suisses par an ! Dans son commentaire, le rédacteur d'un quotidien

vaudois écrivait : « on pourrait suggérer aux autorités qu'elles accentuent leur soutien aux clubs sportifs ».

Presque le même jour, la Fondation pour l'enseignement de la Musique dans le canton de Vaud (FEM) publiait un rapport dans lequel elle demande plus de subventions pour les écoles de musique afin, entre autres, d'augmenter les bourses qui permettraient aux enfants défavorisés de pratiquer la musique ainsi que des rabais pour les fratries.

La simultanéité des deux études interpelle. Elle permet de se demander, en termes de politiques publiques, quelle place, quelle reconnaissance et quel soutien sont apportés aux deux activités.

En effet, culture et sport sont souvent comparés ou placés sur le même pied lorsque l'on parle de politique publique : une activité de loisir, formatrice, importante, qui touche une large frange de la population et notamment les jeunes. Il n'est pas rare que l'on réunisse « sport » et « culture », que ce soit dans le discours comme dans l'organisation politique, à l'image de l'administration genevoise qui a réuni les deux secteurs dans le même service.

Si l'on part du principe que l'activité sportive :

- Est au minimum aussi bénéfique, voire indispensable que la culture en termes d'intégration (des étrangers notamment) et de socialisation ;
- est tout aussi bénéfique que la musique en termes de santé mentale ;
- a un effet sur la santé physique des individus plus direct que la culture,

alors, la lecture de ces deux rapports doit nous inciter à nous poser des questions, et ceci sans vouloir évoquer le degré d'importance de l'enseignement en sachant que nos jeunes sont entourés par des professionnels qui gagnent leur vie décemment en enseignant la musique, alors que nous plaçons ces mêmes jeunes entre les mains de bénévoles qui y consacrent leurs soirées et week-end lorsqu'il s'agit de sport.

Je précise que ce postulat ne vise absolument pas à attaquer ni la musique, ni la culture, ni les efforts qui y sont consacrés par l'état cantonal ; ceux-ci me paraissent entièrement justifiés et ne doivent pas diminuer à l'avenir. Il ne faut pas opposer l'un à l'autre, mais les lier l'un à l'autre : pourquoi ce qui est valable pour l'un ne l'est-il pas pour l'autre ? A l'heure où l'on parle toujours plus de santé par l'activité physique et le sport, il convient de se demander si les mêmes efforts sont entrepris pour le sport et pour la culture. Je parle bien là de l'action du canton et non de l'action de telle ou telle fondation. Dans le domaine des fondations, on constate d'ailleurs que si l'on prend les deux fondations qui redistribuent les bénéfices de la Loterie romande dans le Canton de Vaud, les subsides versés par la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASV) pour la culture sont très largement supérieurs aux moyens financiers dévolus à la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » (FFSV). Mais là n'est pas mon propos, c'est bien l'action de l'Etat, financée par le produit de l'impôt, qui m'intéresse, dans le but de professionnaliser l'enseignement dans le milieu sportif. A titre de comparaison, le canton de Genève verse plus de 1'800'000.- millions aux divers centres de la relève tandis que le canton de Vaud ne verse aucun montant.

C'est la raison pour laquelle, avant d'éventuellement déposer une motion, j'ai l'honneur, par le présent postulat de demander au Conseil d'Etat d'établir un rapport détaillé comprenant les points suivants :

- a) Un comparatif entre le budget global du Service des affaires culturelles (SERAC) ainsi que son nombre d'ETP pour l'année 2019, et le budget global ainsi que le nombre d'ETP du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).
- b) Mettre en lumière, dans ces deux budgets, les deux montants qui sont réservés aux subventions.
- c) Savoir si les deux services octroient des prix, des récompenses, des bourses, des stages ou des séjours en Suisse ou à l'étranger (pour l'entraînement ou la création par exemple). Ainsi que les montants alloués si tel est le cas.
- d) Les subventions publiques participent à permettre à faire en sorte que les professeurs de musique gagnent leur vie en enseignant, alors qu'il est très rare qu'un entraîneur de sportifs juniors parvienne à le faire, je demande au Conseil d'Etat d'évaluer s'il accorde la même importance au

sport comme il le fait avec la culture et si l'effort financier est au bénéfice des uns comme des autres.

- e) Envisager que le canton finance ou cofinance également des bourses dans le domaine sportif ou des organismes qui distribuent ce genre de bourses (si possible en définissant l'importance du montant). Sachant que des bourses permettent à des enfants de suivre un enseignement musical.
- f) Finalement, en tenant compte des éléments ci-dessus et en sachant qu'une subvention à la FEM est octroyée chaque année par le SERAC par l'entremise d'un budget voté par notre Parlement (grâce à la Loi sur les écoles de musique). Le Conseil d'Etat peut-il envisager un fonds commun financé à parts égales par le canton et les communes, voire les associations de communes. Il est également souhaité une analyse de la faisabilité d'octroyer une somme similaire au bénéfice des clubs sportifs de notre canton, dont il faut rappeler qu'ils sont 1'143, portés à bout de bras par une immense majorité de bénévoles (7'000 membres de comité, 10'000 entraîneurs et 2'500 juges et arbitres) et qu'ils accueillent plus de 180'000 membres.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Sergei Aschwanden
et 46 cosignataires*

Développement

M. Sergei Aschwanden (PLR) : — Avant tout, il me semble important de préciser que, par ce postulat, je ne vise pas à attaquer ni la musique et la culture ni les efforts consentis par l'Etat cantonal. Bien au contraire, les efforts me semblent entièrement justifiés et ils ne devraient pas diminuer, à l'avenir. Il ne faut pas opposer le sport à la culture, mais les lier l'un à l'autre. Pourquoi ce qui est valable pour l'un ne l'est pas pour l'autre ? A l'heure où l'on parle toujours plus de santé par le biais de l'activité physique et du sport, je rappelle que Promotion Santé Suisse indique qu'un écolier suisse sur dix est en surpoids et que près d'un quart d'entre eux sont obèses. Durant les trois dernières années de la scolarité obligatoire, la prévalence du surpoids des adolescents, y compris l'obésité, grimpe à 24,8 % alors qu'elle est de 42 % pour l'entier de la population de notre pays. Il me paraît donc légitime de se demander si les mêmes efforts sont faits pour le sport que pour la culture. Je parle bien là de l'action du canton et non de celle de telle ou telle autre fondation. C'est bien l'action de l'Etat financée par le produit de l'impôt qui m'intéresse, dans le but de professionnaliser l'enseignement dans le milieu sportif. C'est la raison pour laquelle, avant de déposer éventuellement une motion, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat, par le biais du présent postulat, d'établir un rapport détaillé comprenant différents points tels qu'une comparaison des budgets du Service des affaires culturelles (SERAC) et du Service d'éducation physique et des sports (SEPS), envisager un éventuel financement ou cofinancement de bourses, voire même l'attribution d'une subvention par l'entremise du budget du canton de Vaud.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

Postulat Sabine Glauser Krug et consorts – Wi-Fi free - We feel free (19_POS_177)

Texte déposé

Les WLAN (Wireless Local Area Network) sont des réseaux informatiques numériques qui connectent plusieurs appareils entre eux par ondes radio, dont le plus connu est le Wi-Fi (Wireless Fidelity). L'utilisation de la technologie Wi-Fi ne relève pas de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). La norme IEEE 802.11, édictée par le comité de standardisation IEEE 802 à partir de 1997, sert de base de travail aux constructeurs développant les équipements à liaison sans fil. Cette norme a été fixée sans véritable étude expérimentale et épidémiologique.

Les rayonnements émis par des stations privées sont aussi à même de provoquer des perturbations physiologiques, comme en témoignent toujours plus de personnes intolérantes aux rayonnements non

ionisants et d'études scientifiques. Les symptômes les plus courants étant une somnolence de jour et des difficultés de récupération durant le sommeil. Il est aussi facteur de troubles neurologiques, nervosité accrue, troubles de la concentration, maux de tête, syndrome de déficit d'attention et d'hyperactivité (TDAH), etc. On le soupçonne également d'altérer le développement neuronal des enfants.

En tant que responsables politiques, nous sommes appelé·e·s à réfléchir aux mesures qu'il conviendra de prendre pour solutionner le problème de santé publique qui va forcément se présenter et à prendre des mesures visant à protéger encore plus activement les populations les plus vulnérables, à savoir les enfants, les personnes âgées ou malades, les femmes enceintes et évidemment les personnes intolérantes aux RNI (rayonnements non ionisants). Des études montrent, par exemple, que les enfants absorbent davantage les rayonnements non ionisants que les adultes.

- En Angleterre, en Allemagne et en Autriche, le Wi-Fi a été interdit dans les écoles, et l'Allemagne recommande officiellement depuis 2007 de préférer les connexions Internet filaires ;
- Le 1^{er} novembre 2010, le Conseil d'Etat neuchâtelois a adopté un arrêté limitant l'utilisation de la technologie Wi-Fi à l'école. Elle est exclue des classes maternelles et fortement réduite dans les plus hautes classes ;
- La loi dite Abeille, du 9 février 2015, en France, exclut le Wi-Fi des crèches et réduit le recours à de cette technologie à sa stricte durée d'utilisation dans les classes. Elle adopte également le principe de sobriété à l'exposition du public aux ondes électromagnétiques ;
- Au 31 janvier 2017, le ministre de l'éducation de Chypre a édicté un décret urgent pour exclure le Wi-Fi des crèches et des écoles maternelles. Les nouvelles installations de Wi-Fi sont également exclues de l'école élémentaire et un consentement est demandé aux parents pour une mise en route temporaire réduite à la durée de l'utilisation.

Le Wi-Fi étant une installation essentiellement privée, le meilleur moyen de limiter les émissions inutiles reste l'information. L'Etat pourrait ainsi lancer une campagne de prévention visant à encourager des gestes citoyens respectueux de soi et des autres, comme éteindre le Wi-Fi lorsqu'il n'est pas utilisé, en particulier la nuit ou en cas d'absence prolongée, ou rendre attentive la population au fait que les routeurs récents ont souvent deux émetteurs distincts : un privé et un public ; et donc, que si l'opérateur ne propose pas de solution pour éteindre le Wi-Fi public, la seule solution qu'il reste est de couper l'alimentation électrique. Au-delà de l'aspect sanitaire essentiel, il est à noter que les connexions par rayonnement non ionisant consomment davantage d'énergie qu'une connexion câblée et qu'il est troublant que certaines entreprises utilisent le courant de leurs clients pour alimenter leur propre réseau public, en profitant la plupart du temps de leur ignorance.

Ainsi, par le présent postulat, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'étudier :

- les possibilités pour les établissements publics destinés à des populations vulnérables (jardins d'enfants, écoles, hôpitaux, par exemple) de réduire au maximum leur exposition aux rayonnements non ionisants émis par des installations de type WLAN, en privilégiant par exemple des routeurs Wi-Fi à faible émission capables de couper automatiquement leur signal en cas de non-utilisation, et de s'équiper, dans la mesure de leurs besoins, de connexions câblées, voire d'un système Li-Fi (Light Fidelity) si cette technologie s'avère sans danger.
- Les mesures de sensibilisation à mettre en place auprès de toutes les catégories de la population pour assurer convivialité, santé et économies d'énergie dans le domaine des émissions de rayonnements non ionisants, ainsi qu'à la problématique des Wi-Fi privés à destination publique.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Sabine Glauser Krug
et 26 cosignataires*

Développement

Mme Sabine Glauser Krug (VER) : — Aujourd'hui, il semble absurde de laisser la lumière allumée si elle n'est pas nécessaire ; elle consomme de l'énergie et nous connaissons aussi les impacts sanitaires de la pollution lumineuse. C'est dans cet état d'esprit que je propose un postulat qui ouvre

un questionnement similaire en lien avec la pollution électromagnétique, centré sur la question du Wi-Fi. En effet, cette technologie échappe à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et elle est donc de compétence cantonale.

La révolution numérique porte son lot d'avantages, mais ils sont accompagnés de défis que nous ne pouvons pas ignorer. Ainsi, le postulat que je vous présente demande une étude de la question des rayonnements non ionisants, sous deux angles complémentaires : d'une part la protection des personnes les plus vulnérables en réduisant le recours au Wi-Fi dans des lieux leur étant destinés et, d'autre part, une réduction des rayonnements non ionisants, en visant l'adoption de réflexes d'utilisation par une information ou une sensibilisation, à destination de la population, prévenant ainsi des problèmes de santé publique et environnementaux.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

Motion Georges Zünd et consorts – Travailler à livre ouvert pour plus de transparence et moins de surcoûts dans les marchés publics (19_MOT_120)

Texte déposé

Comme je l'ai relevé dans le cadre de l'interpellation déposée devant le Grand Conseil le 12 mars 2019, les pouvoirs adjudicateurs du canton, en particulier ce dernier et ses départements, mais aussi parfois des communes, adjugent fréquemment des marchés ou des lots à des entreprises générales ou totales, ce qui permet certes à l'adjudicateur d'économiser du travail, mais peut causer des problèmes dans le choix des sous-traitants, étant également rappelé que, trop souvent encore, les marchés sont attribués non pas au soumissionnaire le mieux-disant (c'est-à-dire présentant le meilleur rapport qualité-prix), mais au moins-disant (à savoir le moins cher), ce qui incite ce dernier à recourir à des sous-traitants dont les prix sont très inférieurs à ceux du marché suisse, parce que, le plus souvent, ils ont leur siège dans un pays où le niveau de vie (fournitures, salaires, etc.), mais aussi celui de la qualité de la formation professionnelle et ses mesures de sécurité, sont très en deçà des standards suisses. Mais il y a plus : pour limiter leurs coûts et améliorer leur marge, ces sous-traitants recourent eux-mêmes à d'autres sous-traitants (sous-sous-traitants) et ainsi de suite. Il arrive ainsi, souvent, qu'ils ne respectent pas les conditions minimales de salaire et de travail, les normes de sécurité, les règles de l'art et les standards de qualité suisses. Pire encore, la sous-traitance en cascade entraîne une confusion dans les divers intervenants et ainsi une perte, parfois totale, de contrôle sur ces derniers de l'adjudicateur ou de l'adjudicataire. Les conséquences en sont invariablement les mêmes : retards dans l'exécution des travaux, défauts et surcoûts, ceci sans parler de l'impossibilité parfois d'attirer les sous-traitants défaillants devant une juridiction en Suisse.

Pour parer à ces problèmes, certains adjudicateurs, dont des communes, recourent à la méthode dite du « contrat à livre ouvert » qui permet d'avoir un regard tant sur les choix des matériaux de finition, sur le fonctionnement optimal des ouvrages que sur le choix des bureaux et entreprises sous-traitantes. Dans ce cadre, l'adjudicateur peut proposer une liste d'entreprises pour les travaux en sous-traitance de l'entreprise totale ou générale en se réservant un droit de refus d'entreprise qui, par exemple, ne paieraient pas leurs charges sociales ou ne respecteraient pas la convention collective applicable dans son domaine d'activité. Cette pratique, en vigueur depuis plusieurs années déjà, a fait ses preuves, mais elle ne repose sur aucune règle spécifique, bien qu'elle n'ait pas été remise en cause par la jurisprudence. Il se justifie dès lors de lui donner un ancrage dans la loi, raison pour laquelle les auteurs de la présente motion prient le Conseil d'Etat d'adopter les dispositions utiles, soit directement dans la Loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD), soit dans son règlement d'application du 7 juillet 2004 (RLMP-VD), étant précisé que l'art. 8 al. 2 let. j LMP-VD paraît constituer une base légale suffisante. Dans ce cadre, une phrase pourrait être insérée après la première phrase de l'alinéa premier de l'art. 44 RLMP-VD et avoir la teneur suivante : « En outre, les adjudicateurs peuvent soumettre aux soumissionnaires une liste d'entreprises pour les travaux en sous-traitance ou se réserver un droit de refus à l'égard de celles qui ne respecteraient pas le cadre légal et réglementaire,

ne paieraient pas leurs charges sociales ou ne respecteraient pas la convention collective applicable dans leur domaine d'activité. ». Un alinéa 4 pourrait également être ajouté et aurait la teneur suivante : « Les adjudicateurs peuvent se réserver de contrôler et valider notamment les prix des fournitures, les conditions contractuelles, les matériaux et les méthodes ou les techniques proposés par les sous-traitants. »

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Georges Zünd
et 74 cosignataires*

Développement

M. Georges Zünd (PLR) : — En préambule au développement de la motion, je tiens, d'une part, à déclarer mes intérêts : je suis directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, qui est notamment responsable, avec les partenaires sociaux, du respect des conventions collectives de travail dans le gros œuvre, dans le second œuvre et dans la construction métallique. D'autre part, je vous prie d'excuser le changement de destination que je souhaite donner à la motion ; je demande la prise en considération immédiate et le renvoi direct au Conseil d'Etat, plutôt que le renvoi en commission comme indiqué dans le dépôt. En effet, suite au comptage des 74 signatures recueillies et sur le conseil avisé d'un collègue, je me suis demandé pourquoi ne pas essayer de modifier la destination de cette motion. J'adresse donc mes remerciements au Secrétariat du Grand Conseil ainsi qu'au Bureau qui a eu la souplesse d'accepter ce changement.

Comme je l'avais relevé, le 12 mars 2019, lors du développement de mon interpellation sur les pouvoirs adjudicateurs de l'Etat (19_INT_318), le canton, ses départements et parfois aussi les communes adjudgent fréquemment des marchés ou des lots à des entreprises générales ou totales. Certes, cela permet à l'adjudicateur d'économiser du travail, mais cela peut aussi causer des problèmes avec le choix des sous-traitants. Il est également rappelé que, trop souvent, les marchés sont attribués non pas au soumissionnaire le mieux disant, c'est-à-dire présentant le meilleur rapport qualité/prix, mais au moins disant, à savoir le moins cher. Cela incite les soumissionnaires à recourir à des sous-traitants dont les prix sont très inférieurs à ceux du marché suisse, car ces entreprises ont le plus souvent leur siège dans un pays où le niveau de vie, les fournitures, les salaires, etc., mais aussi la qualité de la façon professionnelle et les mesures de sécurité sont très en deçà des standards suisses. Il ne faut pas oublier que seul l'appel d'offres pour le premier marché fait l'objet d'une procédure de marché public, c'est-à-dire la conclusion d'un contrat avec une entreprise totale ou générale. Les autres marchés de construction sont des marchés entre privés et il n'y a plus aucun contrôle du maître de l'ouvrage public — l'Etat ou les communes — sur ce qui se passe plus bas.

Les collectivités publiques font leur travail réglementaire et elles attendent ensuite la réception de l'ouvrage, dans le délai fixé et au prix convenu. Mais, pour limiter leurs coûts et améliorer leurs marges, les sous-traitants recourent eux-mêmes à d'autres sous-traitants, sous-sous-traitants et ainsi de suite. Ainsi, il arrive souvent que les conditions minimales de salaire et de travail, les normes de sécurité, les règles de l'art et les standards de qualité suisses ne soient pas respectés. Pire encore : la sous-traitance en cascade entraîne une confusion entre les divers intervenants et ainsi une perte, parfois totale, du contrôle de ces derniers par l'adjudicateur ou par l'adjudicataire. Les conséquences en sont invariablement les mêmes : retard dans l'exécution des travaux, défauts et surcoûts, sans parler parfois de l'impossibilité d'attirer les sous-traitants défaillants devant une juridiction suisse.

Pour parer à ces problèmes, certains adjudicateurs, dans les communes, recourent à la méthode dite du « contrat à livre ouvert » qui permet d'avoir un regard, tant sur le choix des matériaux de finition et sur le fonctionnement optimal des ouvrages, que sur le choix des bureaux et des entreprises sous-traitantes. Dans ce cadre, l'adjudicateur peut proposer une liste d'entreprises pour les travaux en sous-traitance de l'entreprise totale ou générale, en se réservant un droit de refus vis-à-vis d'entreprises qui, par exemple, ne paieraient pas leurs charges sociales ou ne respecteraient pas la convention collective applicable dans leur domaine d'activité. Cette pratique, qui est en vigueur depuis plusieurs années déjà, a fait ses preuves, mais elle ne repose sur aucune règle spécifique, bien qu'elle n'ait pas été remise en cause par la jurisprudence. Il se justifie, dès lors, de lui donner un ancrage dans la loi. C'est la raison pour laquelle l'auteur et les signataires de la présente motion prient le Conseil d'Etat

d'adopter les dispositions utiles, soit directement dans la Loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics, soit dans son Règlement d'application du 7 juillet 2004. Il est précisé que l'article 8, alinéa 2, lettre j, de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) paraît constituer une base légale suffisante. Pour conclure, je réitère mon vœu — car c'est bientôt Noël — que les considérations d'éthique, accompagnées de courage, reviennent au centre des décisions !

La discussion est ouverte.

M. Pierre-André Romanens (PLR) : — Je commence par déclarer mes intérêts : je suis moi-même patron de deux petites et moyennes entreprises (PME) dans le domaine de la construction et l'une de ces entreprises gère une entreprise totale.

Le PLR va soutenir la motion de notre collègue Georges Zünd et son renvoi direct au Conseil d'Etat, car elle vise un but que nous recherchons depuis longtemps : soutenir l'économie de proximité et éviter la sous-enchère permanente ainsi que permettre au maître d'œuvre — celui qui finance les travaux — d'avoir un regard sur les adjudications et donc sur le choix des entreprises, voire aussi le droit d'influencer le choix de l'entreprise totale ou générale et de tout faire pour éviter l'adjudication au moins-disant qui ne donnerait pas toutes les garanties quant à la sous-traitance, souvent en cascade, qui se pratique malheureusement trop souvent avec des prix qui ne permettent pas ou plus de répondre aux conditions légales des salaires, des charges sociales, et de tout ce qu'elles comportent encore. Néanmoins, il faut aussi reconnaître que l'entreprise générale ou totale a un intérêt certain, puisqu'elle doit garantir la tenue des prix comme des délais. Le contrat qui lie le maître d'œuvre à une entreprise générale ou totale doit être précis et simple. Nous soutenons donc la motion ; restons vaudois, c'est-à-dire justes et efficaces.

La discussion est close.

La motion, prise en considération, est renvoyée au Conseil d'Etat avec quelques abstentions.

Exposé des motifs et projets de budgets

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020
- d'investissement pour l'année 2020 et plan 2021-2024

et

Rapports du Conseil d'Etat

- sur le Programme de législature 2017-2022
- sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement

et

Exposés des motifs et projets de loi

- modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)
 - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
 - modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo)
- modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam),
- modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH),
 - modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
 - modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)

- modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAL ; BLV 817.01)
- modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31)

et

Exposés des motifs et projets de décret

- fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance ...(168)

Rapport de la majorité de la commission

(Voir annexe en fin de séance.)

Rapport de la minorité de la commission

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de M. Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DE LA MINORITE

La minorité invite à refuser le budget 2020 tel que présenté par le Conseil d'Etat et propose en conséquence des amendements à celui-ci. Le projet du Conseil d'Etat prévoit en effet de nouveaux allègements fiscaux en faveur des grandes entreprises sous la forme de déductions sur le bénéfice imposable. Ces allègements, en réduisant les recettes fiscales du canton et des communes, entravent aussi bien le développement des prestations à la population que la mise en œuvre d'une politique écologique conséquente.

Si l'année 2019 a coïncidé avec une baisse importante du taux d'imposition des entreprises – de 21,3% à 13,8% – le Conseil d'Etat propose dans le cadre du budget 2020 de mettre en œuvre de nouvelles déductions sur le bénéfice, qui permettront aux grandes entreprises de voir leur taxation encore réduite par rapport au taux de 13,8%. Les déductions au titre des brevets ainsi que de la recherche et développement permettront en effet aux entreprises de déduire, dès 2020, jusqu'à 50% du bénéfice imposable sur la part cantonale et communale de l'impôt. Alors que l'impôt sur le bénéfice avait rapporté 663 misos aux comptes 2016, il n'est plus budgété qu'à 366 misos pour 2020, soit une baisse d'environ 300 misos, malgré la croissance dynamique qui a caractérisé l'économie du canton ces dernières années.

Ces allègements fiscaux en faveur des contribuables les plus aisés privent l'Etat et les communes de ressources et imposent donc la rigueur budgétaire ; comme l'écrit le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs et projets de budgets : « *une parfaite maîtrise des charges devra prévaloir pendant cette législature* » (p. 24).

Pourtant, la mobilisation, parmi d'autres, de milliers d'éducatrices et d'éducateurs de l'accueil pré- et parascolaire et de personnes solidaires à la fin de l'année 2018 témoigne du mécontentement face à la rigueur budgétaire qui frappe d'ores et déjà le service public¹. Il en va de même, en cette fin d'année 2019, de la mobilisation des employé.e.s des EMS, des soins à domicile et des hôpitaux régionaux². En outre, de nombreux services de l'Etat voient leur mission et leur charge de travail augmenter, sans que des moyens pérennes correspondants leur soient attribués. C'est le cas par exemple du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (voir l'amendement proposé ci-dessous).

La minorité de la Commission des finances considère par ailleurs que les efforts proposés par le Conseil d'Etat en matière écologique ne sont pas à la hauteur de l'urgence climatique. Le budget 2020

¹ *Rtsinfo.ch*, « Nouvelle grève annoncée dans le parascolaire vaudois », 23 novembre 2018.

² *Syndicat des services publics – Vaud*, « Mobilisation le 5 novembre et préavis de grève le 5 décembre dans la santé », communiqué du 8 octobre 2019.

prévoit une augmentation de 9,4 mios pour « mettre en œuvre une politique environnementale cohérente »³, une augmentation minimale proportionnellement à un budget de plus de 10 mrd.

Le développement des transports publics, en particulier dans des régions moins urbanisées que l'arc lémanique, comme la Broye ou le Gros-de-Vaud, demeure très insuffisant. De plus, le prix des billets et abonnements élevé ne favorise pas une réduction rapide du trafic individuel motorisé. L'augmentation des véhicules individuels motorisés dans le canton en témoigne : le nombre de véhicules en circulation a ainsi passé d'environ 450'000 en 2004 à plus de 550'000 en 2018⁴.

En matière énergétique, la minorité critique aussi le fait que le Fonds pour l'énergie, financé par une taxe sur l'électricité, est insuffisant pour favoriser une transition rapide vers les énergies renouvelables. Une partie du Fonds est de plus utilisée pour le financement du budget de fonctionnement de la Direction de l'énergie. Financer un service de l'Etat par une taxe – qui, au demeurant, ne tient compte qu'à la marge de la capacité contributive – est une pratique pour le moins contestable.

Compte tenu de ce qui précède, la minorité propose les amendements suivants, déjà déposés en Commission des finances :

Projet de loi modifiant la Loi sur les impôts directs cantonaux

Amendement à l'art. 42 Déduction pour contribuable modeste

alinéa 1 : augmentation de la déduction à **16'800 fr. / 16'899 fr.** (au lieu de 15'800 fr. / 15'899 fr.).

Cet amendement vise une meilleure compensation de la fiscalisation des subsides-maladie prévue par la mise en œuvre de l'initiative des jeunes PLR relative à l'augmentation de la déduction pour primes d'assurances.

- Amendement à l'art. 94 b Brevets et droit comparable : imposition

alinéa 1 : réduction de **10%** (au lieu de 60%).

- La minorité invite le Grand Conseil à refuser l'article 95a prévoyant de nouvelles déductions de l'impôt sur le bénéficiaire au titre des dépenses de recherche et de développement.

- Amendement à l'art. 95b Limitation de la réduction fiscale

alinéa 1 : les abattements totaux ne doivent pas dépasser **10%** du bénéfice imposable (au lieu de 50%).

Projet de budget de fonctionnement 2020

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH / SG - 001)

+ 240 000 fr. (3010) : 2 équivalents plein temps (EPT) supplémentaires ; le BEFH voit ses missions croître sans que des moyens pérennes lui soient attribués ; mentionnons entre autres l'adoption de la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD), l'introduction dès février 2020 des contrôles de l'égalité dans les marchés publics et les subventions, la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (LEg) visant à améliorer l'égalité salariale, l'étude de faisabilité de l'analyse budgétaire sensible au genre et la prévention du harcèlement sexuel auprès des apprenti.e.s.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC – 017)

+ 150 000 fr. (3511.3) : augmentation du Fonds cantonal des arts de la scène ; le Fonds cantonal des arts de la scène finance notamment les salaires au sein des compagnies de théâtre, danse, etc., secteur caractérisé par une forte précarité ; adaptation aussi à la professionnalisation croissante du secteur (création d'un master dans les hautes écoles de théâtre, danse).

³ Voir p. 9 de l'exposé des motifs et projets de budgets.

⁴ Voir p. 32 de l'exposé des motifs et projets de budgets.

+ **1,5 mio (3636.1)** : augmentation du budget de la Fondation pour l'enseignement de la musique, selon résolution du Grand Conseil de septembre 2019.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Système de santé (064)

+ **4 mios (3634)** pour le CHUV : EPT supplémentaires pour personnel soignant et administratif pour réduire les sous-dotations en personnel⁵

+ **4 mios (3636)** pour les hôpitaux régionaux : EPT supplémentaires pour personnel soignant et administratif pour réduire les sous-dotations en personnel

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR – 046)

+ **40 mios (3635)** : subvention à l'abonnement de transport public régional pour les écoliers dès 6 ans et les jeunes en formation jusqu'à 25 ans habitant dans le canton

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Direction générale de la fiscalité (DGF – 052)

+ **20 mios (4001)** de revenu aux impôts sur la fortune

+ **30 mios (4024)** de revenu aux impôts sur les successions et donation

+ **30 mios (4022)** de revenu aux impôts sur les gains en capital

Réévaluation à la hausse des recettes fiscales de l'impôt sur la fortune, sur les successions et les gains en capital sur la base des comptes 2018 ; à noter que cette réévaluation demeure prudente puisque les montants réévalués sont inférieurs à ceux des comptes 2018.

Projet de budget d'investissement

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

+ **10 mios** : subvention cantonale aux projets communaux d'investissement pour le développement de la mobilité douce

Autres modifications législatives prévues par l'exposé des motifs et projets de budgets 2020

La minorité invite à refuser le projet de loi modifiant la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV). Cette modification prévoit en effet une surveillance disproportionnée et excessivement intrusive des bénéficiaires du revenu d'insertion.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité appelle à soutenir les amendements proposés ci-dessus. Si ces derniers sont rejetés par le Grand Conseil, la minorité refusera le budget.

Lausanne, le 13 novembre 2018.

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin

⁵ De nombreux témoignages documentent les conséquences de la sous-dotation en personnel dans les hôpitaux, voir notamment : *24 Heures*, « Des soignants sous pression et épuisés », 3 novembre 2016 ; *24 Heures*, « “C’est pour les patients que j’arrête ce métier” », 10 janvier 2019 ; *Rtsinfo.ch*, « Stressées, sous-estimées, épuisées, les infirmières romandes crient leur mal-être », 1^{er} décembre 2016.

Premier débat

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — En préambule et en ma qualité de rapporteur de majorité de la Commission des finances, je tiens à remercier les différents services de l'Etat pour leur soutien accordé dans le cadre de l'étude du projet de budget 2020.

L'ensemble des membres de la Commission des finances remercie tout particulièrement M. Pascal Rattaz, chef de Service de l'analyse et de gestion financière (SAGEFI), qui a participé à son dernier budget ainsi que ses collaborateurs. Nos remerciements s'adressent également à M. Fabrice Mascello, secrétaire de la Commission des finances. Tous font preuve tant d'efficacité que de professionnalisme.

Pour l'année 2020, le budget proposé par le Conseil d'Etat est à nouveau équilibré, mais avec un excédent de recettes de 76'100 francs, il peut être qualifié de fragile.

La majorité de la Commission des finances considère que le présent budget est dans son ensemble adapté à la hausse de la population vaudoise. Il répond ainsi aux besoins du canton et correspond aux objectifs et missions du Conseil d'Etat.

En substance, la Commission des finances est satisfaite de la bonne situation financière actuelle de notre canton, mais nous demeurons néanmoins très attentifs à l'évolution de l'économie globale. La majorité de la Commission des finances se veut soucieuse de maintenir, sur le long terme, la continuité de l'équilibre des finances du canton.

Plus concrètement, nous constatons une augmentation des revenus de 352 millions, soit 3,6 % de plus que le budget précédent, représentant un total de 10'124 milliards de revenus. Cette croissance s'appuie sur des éléments conjoncturels comme la compensation de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) (+103 millions), ou fluctuant comme le financement par la Confédération du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), la part cantonale aux recettes fédérales ou encore des revenus des participations pour 69 millions supplémentaires. Nous pouvons également constater une réaffectation du budget 2019 sur 2020 du montant lié à la Réforme de l'imposition des entreprises vaudoise (RIE III) pour un montant de 128 millions. Les recettes fiscales devraient, pour leur part, progresser de 1,5 %, contre une diminution de 0,6 % en 2019.

L'impôt sur le revenu, qui représente 60 % du groupe des impôts, devrait connaître une stabilisation à 0,3 % contre 3 % au budget précédent. Cette baisse s'explique notamment par la stratégie fiscale 2020-2023 — moins 1 point — et par l'augmentation des déductions sociales — primes Loi sur l'assurance-maladie (LAMal), frais de garde et contribuables modestes — compensées par la hausse du coefficient de la bascule Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) de plus 2,5 points.

L'impôt sur la fortune progresse quant à lui de 56,6 millions soit +9,1 %, provenant de la croissance régulière des valeurs mobilières, mais avec également un risque important de volatilité ; ce risque constituant un état de fait qu'il ne faut absolument pas écarter. Aussi, il y a lieu de constater que les effets de la RIE III vaudoise et de la RFFA sont conformes aux attentes.

Je tiens également à souligner que, pour la troisième année consécutive, la répartition du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) est intégrée au budget pour un montant de 62 millions en 2020.

Sur le plan des charges, le montant s'élève également à 10'124 milliards, soit 237 millions de plus qu'au budget 2019. Cette progression importante représente une croissance de 2,43 %. Elle est légèrement inférieure à celle attendue au budget 2019, qui était de 2,55 % soit 0,12 % plus élevée. Aussi, cette croissance de charges planifiées est en lien avec la planification financière du Conseil d'Etat, mais supérieure à la progression du Produit intérieur brut (PIB) vaudois escomptée pour 2020 de 1,5 %. Précisément, d'importantes augmentations apparaissent dans le domaine de la santé (+113 millions ou + 8,5 % par rapport au budget 2019). Cette augmentation est imputable, en grande partie, à la reprise du financement de l'AVASAD (+77 millions). Cette reprise de politique publique par le canton en lieu et place des communes a fait l'objet d'une négociation.

Des charges supplémentaires sont présentées pour l'action sociale (+77 millions), dont entre autres, 38 millions pour l'ajustement CSIR, mais entièrement financés par la Confédération, 24 millions pour la politique familiale et 13 millions pour les subsides LAMAL. Le projet de budget du Conseil d'Etat

intègre également des renforts pour l'accueil de jour des enfants (+8 millions), les transports publics (+7 millions), l'exécution des peines (+2 millions), la réforme vaudoise des curatelles (2 millions), ainsi que dans le cadre de la consolidation de la politique agricole (+1,5 million). En ce qui concerne la biodiversité et le climat, le budget prévoit une augmentation de 9,1 millions, soit +3,8 % par rapport à 2019. Des moyens seront apportés en faveur du développement durable, des politiques énergétiques et climatiques et de la biodiversité. Ce montant de 9,1 millions à la Direction générale de l'environnement (DGE) se décompose pour 2,5 millions en faveur du fonds pour l'énergie, 1,2 million en faveur du Fonds de la protection de la nature, 3,3 millions en rapport avec des subventions fédérales à redistribuer. Enfin, 2,1 millions représentent l'utilisation de préfinancement.

Le vieillissement de la population, l'augmentation de l'activité économique et les besoins en lien avec la pression démographique illustrent clairement ces augmentations de charges. Je relève que ces différentes augmentations découlent de mesures du nouveau programme de législature pour un montant de l'ordre de 29,3 millions.

Quant à la dette, elle poursuit sa croissance amorcée en 2013. Le montant de 1,225 milliard est prévu en 2020.

Concernant le nombre de postes créés, ils s'élèvent à 275,7 ETP, soit +1.6 % par rapport à 2019. Il s'agit pour 171,1 ETP d'adaptation de ressources dans l'enseignement et la formation. 104,6 postes administratifs sont également prévus au sein de l'administration cantonale vaudoise, dont 6,3 postes supplémentaires seront consacrés à l'environnement et au climat.

Lors des travaux en rapport avec le présent budget, la commission a également étudié les 21 projets de décrets, lois et rapports présentés par le Conseil d'Etat.

Au cours de nos travaux, nous avons entendu M. le député Maurice Neyroud, président de la Commission thématique des systèmes d'information pour la présentation de leur rapport sur le budget informatique de l'Etat de Vaud. Il était accompagné du député Alexandre Rydlo, vice-président de la commission. De plus, Mme Marinette Kellenberger, cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF), a présenté à la Commission des finances les estimations fiscales 2019. Au terme de sa présentation, la majorité de la Commission remarque que la méthode utilisée par la DGF pour les estimations fiscales et les montants proposés par le Conseil d'Etat semblent tout à fait fiables. Ils sont conformes aux principes de prudence et de sincérité.

Dans le cadre des trois journées consacrées à l'examen du budget 2020, la Commission des finances a également procédé aux auditions de Mme la conseillère d'Etat, Cesla Amarelle, pour le projet de décret en rapport avec le déploiement de l'éducation numérique. Mme Catherine Labouchère était également présente pour le rapport du Conseil d'Etat sur sa motion visant à favoriser l'apprentissage de la culture numérique.

M. Pierre Curchod, adjoint à la Direction générale de l'Administration cantonale des impôts (ACI), a participé à une séance pour divers objets en lien avec la thématique fiscale. Enfin, M. Pascal Granada, financier à la Police cantonale, a été auditionné pour un point de situation sur l'école de police de Savatan.

Au terme de ses travaux, la Commission des finances n'a retenu aucun amendement au budget 2020 proposé par des membres de la commission, hormis un amendement technique proposé par le SAGEFI. Toutefois, elle a traité d'autres amendements relatifs aux textes des projets de lois et de décrets qui sont documentés dans les synthèses du présent rapport.

La commission a notamment décidé de renoncer au dépôt d'un amendement spécifique lié au dossier sur les écoles de musique. En effet, nous avons reçu la garantie de la part de Mme et M. les conseillers d'Etat, Amarelle et Broulis, que le décret 2020-2021 sur les écoles de musique, dont le traitement est prévu durant le premier trimestre 2020, allait tenir compte de la résolution Berthoud, qui demande l'augmentation du montant socle pour l'année 2020.

Par ailleurs, les amendements refusés par la Commission des finances seront sans doute présentés par le rapporteur de minorité.

S'agissant des observations, deux propositions ont été déposées, mais finalement retirées, après un débat au sein de la commission.

Enfin, nous constatons que les dépenses d'investissements brutes de l'Etat s'élèvent à 477,2 millions, soit une augmentation de 6,3 millions, ce que nous ne pouvons que saluer.

En conclusion, le présent budget assure, pour la majorité de la commission, la qualité des prestations publiques. Ce budget démontre le soin que l'Etat met à remplir ses tâches, mais la croissance des charges ne pourra pas durablement être supérieure à celle des revenus.

Les travaux de la Commission des finances ont suscité l'établissement d'un rapport de minorité qui vous sera présenté par son auteur.

Le projet de budget de fonctionnement 2020 présente un excédent de 76'100 francs et a été adopté par la commission, par 14 oui et un non.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — La minorité ne peut se satisfaire du budget 2020 tel que présenté par le Conseil d'Etat et proposera en conséquence de le modifier tant sur le volet des recettes que sur celui des dépenses.

Le projet du Conseil d'Etat prévoit en effet de nouveaux allègements fiscaux en faveur des grandes entreprises sous la forme de déductions sur le bénéfice imposable. Ces allègements, en réduisant les recettes fiscales du canton et des communes, entravent aussi bien le développement des prestations à la population que la mise en œuvre d'une politique transitoire écologique conséquente.

Si l'année 2019 a coïncidé avec une baisse importante du taux d'imposition des entreprises — de 21,3 % à 13,8 % — le Conseil d'Etat propose pour 2020 de mettre en œuvre des nouvelles déductions sur le bénéfice, qui permettront aux grandes entreprises de voir leur taxation encore réduite par rapport au taux de 13,8 %. Les déductions au titre des brevets ainsi que de la recherche et développement permettront en effet aux entreprises de déduire, dès 2020, jusqu'à 50 % du bénéfice imposable sur la part cantonale et communale de l'impôt. Alors que l'impôt sur le bénéfice avait rapporté 663 millions aux comptes 2016, il n'est plus budgété qu'à 366 millions pour 2020, soit une baisse d'environ 300 millions, malgré la croissance dynamique qui a caractérisé l'économie du canton ces dernières années. Or, rien ne justifie ces nouveaux allègements fiscaux, car le taux à 13,8 % est déjà ultra-compétitif tant à l'échelle suisse qu'à l'échelle internationale. Un *dumping* fiscal aussi agressif ne fera que dégrader les relations qu'entretient le canton de Vaud tant avec les autres cantons suisses qu'avec les Etats voisins et l'Union européenne. C'est par conséquent la logique inverse qu'il s'agirait de suivre, à savoir s'engager pour une harmonisation des taux tant à l'échelle suisse qu'européenne, plutôt qu'une concurrence de plus en plus effrénée et un moins-disant fiscal qui creusent les inégalités de revenus et de richesses.

De plus, ces nouveaux allègements vont encore fragiliser le budget des communes, déjà mis à mal par la baisse du taux à 13,8 %. Ainsi, pour ne citer que quelques communes importantes en termes de taille, Lausanne annonce pour 2020 un déficit de 47 millions, Yverdon de 3,2 millions, Renens de 4,8 millions, Nyon de 8,6 millions et Vevey de 4,4 millions. La situation est donc déjà tendue pour les communes, elle ne le sera que davantage dans les années à venir. On impose par conséquent de nouvelles pertes fiscales aux communes, alors que les besoins sociaux sont criants, notamment dans le domaine de l'accueil de jour de l'enfance ; la récente mobilisation de milliers d'éducatrices et d'éducateurs de l'accueil pré- et parascolaire et de personnes solidaires témoigne du mécontentement face aux manques de moyens qui affectent ce service public.

Les allègements fiscaux en faveur des contribuables les plus riches imposent également la rigueur budgétaire au niveau cantonal, même si nous n'avons pas encore basculé dans les chiffres rouges — en partie compte tenu de la forte croissance économique des dernières années — mais comme le souligne le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs et projets de budgets à la page 24 : « une parfaite maîtrise des charges devra prévaloir pendant cette législature ». Cela en dit suffisamment long sur l'état des finances.

Ainsi, de nombreux services de l'Etat voient leurs missions et leur charge de travail augmenter, sans que des moyens pérennes correspondants ne leur soient attribués. C'est le cas, par exemple, du Bureau

de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) qui voit ses missions en augmentation, sans création de postes pérennes.

La minorité de la Commission des finances que je représente considère, par ailleurs, que les efforts proposés par le Conseil d'Etat en matière écologique ne sont pas à la hauteur de l'urgence climatique. Le budget 2020 prévoit une augmentation de 9,4 millions pour « mettre en œuvre une politique environnementale cohérente », une augmentation minimale, voire dérisoire, proportionnellement à un budget de plus de 10 milliards.

Le développement des transports publics, en particulier dans des régions moins urbanisées que l'Arc lémanique, comme la Broye ou le Gros-de-Vaud, demeure très insuffisant. De plus, le prix élevé des billets et abonnements n'encourage pas une réduction rapide du trafic individuel motorisé. L'augmentation des véhicules individuels motorisés dans le canton en témoigne : le nombre de véhicules en circulation a ainsi passé d'environ 450'000 en 2004 à plus de 550'000 en 2018. Le transfert modal est donc encore loin d'être une réalité.

En matière énergétique, la minorité critique aussi le fait que le Fonds pour l'énergie, financé par une taxe sur l'électricité, est insuffisant pour favoriser une transition rapide vers les énergies renouvelables. Une partie du Fonds est, de plus, utilisée pour le financement du budget de fonctionnement de la Direction générale de l'environnement (DIREN). Financer un service de l'Etat par une taxe — qui, au demeurant, ne tient compte qu'à la marge de la capacité contributive — est une pratique pour le moins contestable.

En conclusion, pour toutes les raisons évoquées, la minorité de gauche proposera une dizaine d'amendements, tant au niveau de la loi d'impôt que pour le budget de fonctionnement et d'investissement. Si ces amendements sont refusés, nous refuserons le budget pour signifier notre désaccord avec les orientations financières qui dominent dans ce Parlement.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Malgré un optimisme qui devrait être de mise devant un énième budget équilibré, le PLR réitère son inquiétude face à une nouvelle hausse des charges de 2,43 %, alors que la progression estimée du PIB n'est que de 1,5 %. Nous remarquons que la part du bénéfice de la BNS semble désormais faire définitivement partie des recettes, alors qu'elle aurait dû retrouver son rôle de réserve en cas d'aléa. Nul besoin d'être mathématicien pour conclure que, sans cet apport, le budget serait déficitaire.

Pas de surprise non plus du côté de la dette... En effet, comme prévu, le canton a allègrement dépassé le milliard, un retour à l'endettement, qui est loin de nous réjouir, et qui va certainement s'intensifier au vu des objectifs de la législature.

En analysant les différents départements, nous désirons déclarer notre préoccupation, particulièrement concernant deux d'entre eux. D'abord, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Les charges de ce département dépassent pour la première fois les 3 milliards, en augmentation de 2,73 %. Une augmentation des enseignants de 130 ETP, qui peut certes être mise en corrélation avec l'augmentation des élèves, mais demeure néanmoins importante. Une comparaison intercantonale sur le nombre de postes d'enseignants serait pertinente à ce stade de réflexion sur l'école du futur et sera demandée par le PLR. Nous soulignons le projet d'éducation numérique qui se concrétise, mais nous nourrissons de grandes inquiétudes sur l'avenir et les crédits qui seront nécessaires à la mise en place du concept 360°. A l'heure où ce concept n'est pas encore validé, les coûts inhérents à l'école intégrative sont déjà importants. Nous constatons, dans ce budget 2020, qu'un nombre non négligeable de postes, concernant des aides à l'intégration et d'enseignants spécialisés ont été créés ou pérennisés. Notre parti s'interroge sur la capacité du département à mettre en place le nouveau concept en maîtrisant les coûts, et restera extrêmement attentif à ce sujet.

Un autre sujet d'inquiétude est la formation post-obligatoire. Le programme de législature vise à créer des places de formation professionnelle et à promouvoir les formations duales. Force est de constater, d'une part, que de plus en plus de jeunes gens se dirigent au gymnase ; preuve en est les projets de construction de nouveaux établissements. D'autre part, les discussions pour introduire un gymnase en quatre ans vont certainement amplifier la tendance, confortant des jeunes dans une voie qui n'est pas

la leur. A mi- législature, nous constatons que l'attrait pour les formations duales peine à augmenter. Nous allons demander à obtenir une description concrète des mesures pour le soutien concret à cette formation duale et une évaluation de la formation des personnes qui se chargent de l'orientation professionnelle. La filière universitaire ne doit pas rester la seule, et la méthode d'orientation professionnelle à l'école obligatoire se doit d'être revue avec un esprit critique.

Pour conclure sur ce département, nous insistons pour que le Conseil d'Etat tienne son engagement à présenter, au premier trimestre 2020, un décret pour l'augmentation de la subvention aux écoles de musique de 1,5 million.

Quant à lui, le Département de la santé et de l'action sociale présente des charges dépassant 4 milliards. De façon récurrente, le PLR regrette vivement que les préoccupations exprimées clairement lors des budgets 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 n'aient toujours pas été entendues. Il n'est, je le rappelle, pas question de tailler dans la santé et le social, mais d'en maîtriser l'augmentation. Ces nouvelles augmentations de charges dans le domaine de la santé (+ 113 millions) et de l'action sociale (+77 millions), sont certes en partie imputables à la reprise de l'AVASAD par le canton, ainsi qu'au vieillissement de la population et à la progression démographique. Toutefois, cette explication ne suffit pas à légitimer la pente ascendante constante de ces dernières années. Comme l'a relevé l'un de mes prédécesseurs, d'autres cantons ont vécu la même progression démographique, mais n'ont pas vu le budget accordé à l'aide sociale et à la santé pareillement augmenter.

Impossible de parler des frais de la santé sans parler du « mammoth » CHUV, à nouveau déficitaire et nécessitant de prélever 2,6 millions sur le fonds de réserve. L'initiative sur l'autonomisation du CHUV, déposée par le PLR, a été acceptée par ce Parlement en juin dernier. Ainsi, au vu du manque de transparence des comptes, du chassé-croisé des comptes CHUV et la Direction générale de la santé (DGS), il apparaît de plus en plus pertinent d'adopter une vision claire des coûts de cet établissement. Des montages financiers inventifs : saucissonnage des projets, des locaux loués à des prix prohibitifs, des amortissements extraordinaires importants et, bien entendu, une utilisation de 90 % des prestations d'intérêt général cantonales. Ces fameuses PIG qui permettent de mettre des sparadraps sur une structure tarifaire en sous-couverture. Le PLR désire maintenant accéder à une vision claire et vérifiable des critères d'affectation ciblés. C'est pour cette raison que nous interviendrons à nouveau, en 2020, avec des propositions pour l'affectation de ces subventions.

Pour revenir à des constatations plus générales, la formation, la santé et un système social optimaux sont indispensables, mais d'autres politiques publiques, telles l'incitation aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique doivent pouvoir également se développer. Le PLR est prêt à soutenir des projets concrets, avec une affectation des moyens maîtrisée par le Parlement. En outre, si cela doit passer par des taxes — comme prévu dans la modification de la Loi sur l'énergie — cela devrait s'accompagner d'une baisse de la fiscalité.

Notre canton se porte relativement bien, grâce à une activité économique et un dynamisme entrepreneurial soutenu, et aussi à une politique cantonale qui a eu le courage d'être pionnière dans la mise en place de la RIE III. Le nombre de demandeurs d'emploi était à la baisse en septembre 2019, alors que les indices économiques étaient bons. Néanmoins, un revirement conjoncturel, dont le caractère n'est pas si hypothétique vu le contexte géopolitique actuel, peut très rapidement mettre à mal cet équilibre fragile, faussement basé sur une prospérité pérenne. Les indicateurs de commandes dans l'industrie pour 2020 sont d'ailleurs incontestablement à la baisse et ne doivent pas être pris à la légère. A l'instar de certains de nos adversaires politiques, nous pourrions légitimement brandir le spectre de la peur et de la déprime conjoncturelle, mais nous préférons chercher des solutions.

En effet, certaines recherches de solutions énoncées plus haut sont pragmatiques et répondent à un souci d'économie de charges, sans céder à la solution de facilité consistant à une augmentation des impôts sur les personnes physiques et morales. Le canton de Vaud est l'un des cantons suisses dont le filet social est le plus étendu pour les revenus très modestes, mais c'est également le canton qui ponctionne le plus d'impôt à la classe moyenne. Il est vital de conserver notre tissu économique, nos contribuables et des PME pourvoyeuses d'emploi, largement contributrices de la qualité de vie de tous les Vaudois.

Pour terminer, il convient de mettre en évidence que l'augmentation des revenus prévue pour 2020 est estimative et liée aux constatations énoncées plus haut. Une augmentation des revenus estimative versus une augmentation des charges pérennes constitue une situation périlleuse. Il s'agira donc d'être vigilants dans le futur et de freiner la pente ascendante de ces dernières. Terminons néanmoins sur une note positive : le budget global d'investissement s'élève à 773 millions pour 2020, gage d'un canton qui regarde vers l'avenir.

Pour conclure, le PLR vous invite mollement à accepter l'entrée en matière sur ce projet de budget 2020, en précisant que, selon les amendements déposés et acceptés par la majorité de l'assemblée, il se réserve la possibilité de refuser le budget, lors du vote final. Nous remercions infiniment la Commission des finances pour la qualité et la quantité de son travail ainsi que pour la clarté de ses rapports.

Mme Amélie Cherbuin (SOC) : — Pour la quatorzième année consécutive, le Conseil d'Etat présente un budget 2020 à l'équilibre, avec un petit bénéfice de 76'100 francs, un peu moins qu'en 2019, mais un peu plus qu'en 2018. Le total des charges du canton franchit la barre des 100 milliards. Cela représente, en gros, une prévision de la croissance des dépenses courantes de 2,4 %, mais qui sera compensée par la prévision d'une croissance des revenus de 3,6 %.

Si d'aucuns critiquent cette augmentation des charges, ces dernières répondent naturellement à une augmentation de la démographie du canton de Vaud, au vieillissement de la population, aux frais de santé en découlant et aux enjeux auxquels notre canton doit faire face. En outre, les charges prennent en compte la reprise du financement de l'AVASAD, tout en renonçant à la participation financière des communes.

Ce budget traduit également la volonté populaire de réduire la pression de la charge des primes d'assurance-maladie sur les ménages, en accordant les subsides leur permettant de supporter un maximum de 10 % de leur revenu déterminant. Aujourd'hui, près de 243'000 personnes bénéficient de subsides dans le canton de Vaud, et bon nombre d'entre elles viennent de commencer à en bénéficier ou ont vu leur subside augmenter durablement. Cette politique publique est d'une grande efficacité pour lutter contre l'érosion du pouvoir d'achat en augmentant concrètement le revenu disponible des Vaudoises et des Vaudois qui en ont le plus besoin.

Chaque année, nous avons droit à une analyse pessimiste de la situation économique de l'année à venir en regard du contexte international. Cela permet de justifier la prudence sur l'évaluation des ressources. Pourtant, nous enregistrons une baisse du chômage, démontrant une bonne santé économique de notre canton, confirmée par un indice à la consommation en hausse. Chaque année, nos comptes sont équilibrés et permettent des investissements pour notre canton.

Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement pour le travail d'équilibrage dans l'établissement de ce budget, non seulement sur les chiffres, mais sur les domaines à renforcer. Ce budget prend en compte toutes les facettes des besoins de notre canton et s'inscrit parfaitement dans la poursuite de la mise en œuvre des mesures et actions proposées dans le programme de législature. D'abord, en termes de dotation, un accent particulier a été placé dans le domaine de l'enseignement et la formation avec 171,2 postes supplémentaires. Le personnel administratif a également été renforcé dans bon nombre de secteurs à raison de 104,5 postes. Au total, 276 postes ont été accordés pour permettre d'assurer les services indispensables à la population. Puis, en termes financiers, le budget prévoit une augmentation du budget du Département du territoire et de l'environnement à raison de 3,8 %, afin de permettre des mesures en faveur du climat, de la biodiversité ou du développement durable.

C'est un premier pas, certes modeste, mais qui présage d'une montée en puissance des engagements financiers pour l'environnement qui devront se montrer en adéquation avec le plan climat à venir. Nous attendons un coup d'accélérateur sur les mesures visant à prévenir, réduire et gérer les impacts des changements climatiques sur l'environnement et la société.

Ce budget 2020 prévoit également un renforcement des domaines suivants :

- une augmentation du budget pour la poursuite du développement de l'offre d'accueil de jour pour les enfants à raison de 8,4 millions, places qui sont indispensables pour le bien des familles ;

- un renforcement du budget de la formation pour la mise en œuvre de la pédagogie spécialisée ;
- une augmentation du budget de 3,7 millions pour la mobilité ;
- une augmentation du budget pour l'offre culturelle ;
- un renforcement de l'accompagnement de la transition numérique ;
- un renforcement de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- une contribution pour l'agriculture et l'aide à sa diversification ;
- un renforcement du domaine pénitentiaire et de l'office des curatelles.

Ce budget intègre également la mise en œuvre de la RIE III et de la RFFA, qui, rappelons-le, accordent une baisse d'impôt aux entreprises cantonales depuis le 1^{er} janvier 2019, et abrogent les statuts spéciaux avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Enfin, de surcroît, après que tout a été pris en compte, le budget du canton absorbe une baisse de 1 point d'impôt du coefficient d'imposition voté en 2018, en n'augmentant la bascule de la reprise de la facture de l'AVASAD que de 1,5 point au lieu des 2,5 points prévus.

Nous devons donc rester prudents et observer les effets sur quelques années des diverses baisses d'impôts octroyées ces dernières années, afin de vouloir, comme la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) le propose, exiger de nouvelles baisses d'impôts.

Car si d'aucuns estiment que le canton augmente ses charges par des mesures arrosoirs, nous ne pouvons que leur expliquer une énième fois que les prestations sociales destinées aux Vaudoises et aux Vaudois sont toutes des mesures appelées circonstanciées, soit qui prennent en compte la situation des personnes et permettent de donner plus à ceux qui ont moins, alors qu'une réduction d'impôt et une augmentation des déductions fiscales sont bel et bien des mesures arrosoirs, en permettant de donner plus à ceux qui ont déjà plus !

Vous l'aurez compris, le parti socialiste se réjouit de ce budget, car les prestations seront améliorées dans de nombreux secteurs : formation, accueil de jour, mobilité ou climat, et salue un budget « socialement responsable ».

Le groupe socialiste renoncera à amender le budget en faveur des écoles de musique à raison de 1,5 million, ayant pris connaissance de la garantie formelle apportée auprès de la Commission des finances explicitée dans le rapport de la majorité : « la Commission des finances a reçu la garantie de la conseillère d'Etat Amarelle et M. le conseiller d'Etat Broulis que le décret 2020-2021 sur les écoles de musique, dont le traitement est prévu durant le premier trimestre 2020, allait tenir compte de la résolution Berthoud qui demande l'augmentation du montant socle pour l'année 2020. » Forts de cet engagement, nous attendrons ce décret pour le soutenir.

Concernant le rapport de minorité et ses divers amendements, le parti socialiste s'abstiendra, dans sa majorité, en vue de maintenir l'équilibre du budget et il accordera sa confiance au Conseil d'Etat qui saura répondre aux besoins non couverts par le budget, si cela devait s'avérer nécessaire.

Au vu de ces considérations, le parti socialiste votera comme il l'a fait ces dernières années, « le budget, tout le budget et rien que le budget » et vous engage à voter l'entrée en matière.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Nous y sommes à nouveau ! Les années passent vite...

Malheureusement ou heureusement, depuis quatorze ans, nous avons systématiquement un bénéfice qui, cette année, s'élève à 76'000 francs : tant mieux pour l'Etat, tant pis pour les communes. Dans ce cadre, chaque groupe donnera une impulsion relativement claire sur son programme de 2020 et sur les différents objets déposés.

Notre Conseil d'Etat nous répète souvent que voter le budget équivaut à un acte administratif et qu'en le votant le canton sera sauvé, tout comme ses contribuables et les communes... J'avoue y croire de moins en moins... Néanmoins, nous sommes à l'aube d'un rééquilibrage des finances entre le canton et les communes pour autant que toutes et tous se mettent autour de la table. En ayant participé à la

plus grosse part de la facture sociale et pour rembourser la dette cantonale, depuis 2004, par un montant de 3,2 milliards, les communes sont toujours solidaires du canton. Elles ont dû absorber ces charges dans leur budget sans transfert de recettes. Les communes et leurs habitants doivent soutenir une dette 9,2 fois plus élevée en proportion que celle du canton et doivent faire face, en proportion, à des investissements 3,5 fois plus élevés que ceux du canton. Dans les communes, les dépenses nettes d'investissement sont plus importantes que la marge d'autofinancement, ce qui implique le recours à la dette. Ainsi, les communes et leurs contribuables sont malmenés, parce que le Conseil d'Etat les considère comme des services de son administration et non comme le fondement de notre système démocratique. Le sentiment de plus en plus répandu — un peu similaire à celui qui prévaut en France — tend à considérer les régions et les communes comme des territoires appartenant à l'Etat.

L'Etat ne réalise pas le sérieux de la situation, et l'état d'esprit du Conseil d'Etat doit impérativement changer, car à l'heure actuelle, il n'a aucune intention de rendre aux communes et aux contribuables leur dû. Parce que le système est à bout de souffle, les communes souffrent et le contribuable aussi. Ce n'est pas en priorité un problème de péréquation, mais bien de financement des charges cantonales par la facture sociale, dont l'augmentation année après année étouffe les communes.

Par conséquent, nous présenterons divers objets ayant trait à une baisse d'impôts autant pour les personnes physiques que pour autoriser les communes à presser le Conseil d'Etat à discuter non seulement de la péréquation, mais aussi de la facture sociale. C'est une question urgente.

En refusant l'entrée en matière, le groupe UDC, dans sa majorité, veut marquer sa solidarité avec les contribuables et les communes.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Le groupe des Verts votera ce budget avec un enthousiasme nuancé et avec des attentes fortes pour les mois à venir.

D'abord, il s'agit d'un budget dans les chiffres noirs, que les Verts saluent, proposé par un Conseil d'Etat à majorité rose-verte et présentant un savant équilibre entre charges et recettes, qui permet au canton de répondre à différents défis. Cela implique un renforcement de la politique sanitaire pour moderniser le CHUV, mais aussi pour venir en appui aux réseaux de soin et aux hôpitaux régionaux.

Nous saluons aussi une augmentation de la participation du canton aux bourses d'études, une augmentation du nombre de postes d'enseignants, avec notamment 40 postes supplémentaires pour la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), les 10 ETP supplémentaires pour accompagner la réforme vaudoise des curatelles, les 6 ETP supplémentaires pour le Service pénitentiaire (SPEN), le renforcement des subventions aux transports publics en matière de mobilité, et celui du soutien de l'accueil de jour. Concernant les écoles de musique, nous prenons note de l'engagement du Conseil d'Etat qui nous promet un décret pour le premier semestre 2020 visant à renforcer sa participation au socle du coût du dispositif.

En matière d'environnement, des efforts importants ont été fournis — et méritent d'être salués — pour mettre en place la politique cantonale de l'agenda 2030 et le plan climat, pour déployer le plan d'action biodiversité, et des postes supplémentaires sont les bienvenus pour mettre en œuvre ces différentes politiques publiques. Les Fonds pour le climat et l'énergie, le programme bâtiments, sont aussi augmentés, même si, dans certains cas, ils mériteraient d'être renforcés. En matière de développement durable, nous saluons la création de 2 ETP supplémentaires pour la mise en place de la politique cantonale de l'agenda 2030. En matière de politique climatique, la création de 2,3 ETP permettra, dans un premier temps, de mettre en œuvre les premières mesures, un premier pas intéressant pour la politique environnementale, mais une tendance qui doit clairement être renforcée en regard des enjeux climatiques. En effet, il y a quelques jours, le Secrétaire général de l'ONU — qui n'est pas un ayatollah de l'écologie, et qui n'a pas sa carte de membre auprès du mouvement *Extinction Rebellion*, rappelait que les engagements des Etats étaient totalement insuffisants pour réduire les émissions des gaz à effet de serre. Gardons en tête que l'année 2019 va être l'une des cinq plus chaudes de toute notre histoire. Les effets dévastateurs de plus en plus forts du réchauffement comme la hausse du niveau des océans, la fonte des calottes polaires, les sécheresses, les migrations, les crises sociales et économiques, vont nous impacter de façon de plus en plus forte. Le changement climatique n'est plus un problème à long terme, puisque nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise sans précédent.

Cette situation va impacter directement les populations vaudoises, notre territoire, notre environnement, notre économie, la qualité de vie de la population. Nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat offre une première réponse à ces défis, non seulement par le budget, mais aussi par les documents-cadres constitués par le plan d'action biodiversité, le plan climat qui est annoncé ; des documents qui offrent une stratégie et une vision claire pour affronter le réchauffement climatique et ses effets.

Toutefois, un constat nous inquiète sur ce budget, car même si la problématique du réchauffement climatique et de l'environnement doit être analysée à la lumière de l'ensemble des politiques publiques, nous notons que nous dépensons quatre fois plus pour l'économie que pour la protection de l'environnement. Ce sont des rapports et des équilibres que nous souhaitons modifier de façon pérenne. Ainsi, nous estimons que plusieurs échéances devront concrètement renforcer le premier pas affiché dans le budget 2020 ; le plan climat, que nous voulons ambitieux, nécessite des ressources conséquentes pour sa mise en œuvre, mais sans oublier la politique d'appui au développement économique, car l'activité économique a un impact important sur la politique environnementale et sur les problématiques liées au réchauffement climatique. Dans ce cadre, le plan d'action biodiversité nécessitera d'activer plusieurs leviers, notamment celui de l'aménagement du territoire. A titre d'exemple, le canton comprend environ 24 hectares de biotopes, sites d'oiseaux et sites marécageux d'importance nationale. Or, aujourd'hui ce sont moins de 4000 hectares qui sont affectés. Il y a donc un gros travail à entreprendre sur le plan de l'aménagement du territoire, et sur celui de la révision des plans généraux d'affectation (PGA). Par conséquent, il est nécessaire de non seulement prévoir, à terme, une augmentation des ressources, mais aussi de systématiquement prendre en compte les enjeux climatiques et la biodiversité dans toutes les politiques publiques et actions menées par l'Etat.

Enfin, nous prêterons une attention importante au potentiel revenu excédentaire qui pourrait déboucher de l'exercice budgétaire 2019, puisqu'en 2018, nous avons un excédent budgétaire de 87 millions, et en 2017, de 147 millions. Forcément, cela aiguise des appétits et certains envisagent déjà des coupes auxquelles nous nous opposerons fermement, car ce n'est clairement pas le moment de prévoir des coupes, mais au contraire d'investir dans les politiques publiques qui nous sont chères. Nous prêterons une attention importante à ces revenus excédentaires pour qu'une grande partie soit affectée à la politique environnementale et ainsi répondre aux défis climatiques.

Quant à la dette, certains s'étonnaient tout à l'heure qu'elle s'élève à près de 1 milliard ; il faut, en regard, envisager les coûts du réchauffement climatique et le coût de l'inaction. C'est pour cette raison que nous soutiendrons fermement les propositions du Conseil d'Etat en la matière. Ce budget constitue donc un premier pas dans la bonne direction, et les Verts continueront à se battre sans relâche pour que des moyens supplémentaires soient investis en priorité pour les enjeux environnementaux et pour que chaque projet soit analysé à l'aune du réchauffement climatique.

Dans cette attente, les Verts adopteront le budget, ne déposeront aucun amendement, mais se gardent la possibilité de soutenir ceux qui permettraient de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques, pour autant qu'ils n'impliquent pas de coupe budgétaire ailleurs.

Mme Claire Richard (V'L) : — Les années se suivent et se ressemblent... Comme d'habitude, on nous présente un budget très bien équilibré, qu'on peut saluer, mais sans vraiment d'espace laissé à l'innovation budgétaire. Tout est sous contrôle, un point c'est tout ! Mais cette année, le groupe vert libéral s'est très sérieusement penché sur la perspective de déposer des amendements dans des domaines sensibles et de criante actualité... En effet, pour les Verts libéraux, en cette année du climat, il est incompréhensible que les postes relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique s'inscrivent pratiquement dans la continuité de ces dernières années, comme si de rien n'était. Alors même que le fonds à 100 millions est presque tari et que son remplacement n'est de loin pas garanti. Or, le Grand Conseil a voté à l'unanimité, au début 2019, l'urgence climatique. Il a ensuite soutenu vigoureusement un sensible renforcement du développement des énergies renouvelables proposé par le Groupe interpartis énergie climat (GRIEC), représentant tous les groupes. De même, de nombreuses interventions ont été acceptées pour une prise en compte réelle et claire de la préservation du climat et de l'environnement.

C'est ainsi que le groupe vert'libéral, dans sa presque unanimité, a décidé de déposer un amendement pour un développement accru des énergies renouvelables à hauteur de 24 millions. En contrepartie, afin de garantir l'équilibre budgétaire, il déposera un deuxième amendement visant une hausse de revenus de 24 millions. On sait, en effet, depuis de nombreuses années, que le budget est particulièrement prudent au niveau des revenus, notamment des impôts conjoncturels.

Le groupe vert'libéral regrette, par ailleurs, qu'à l'heure où la biodiversité — faune et flore confondues — est en détresse et en voie d'effondrement, on alloue le strict minimum vital à cette base pourtant essentielle de la qualité de vie de notre canton et de ses habitants. Notre groupe est conscient qu'il y a là aussi urgence, mais a décidé de ne pas agir par le biais du budget. Il compte toutefois bien soutenir ou alimenter toutes démarches parlementaires allant dans le sens d'une meilleure sauvegarde de la biodiversité.

Dans l'optique d'un débat budgétaire sain et constructif, le groupe vert'libéral votera unanimement l'entrée en matière. Il suivra ensuite attentivement les débats et défendra ses amendements, voire d'autres, s'ils vont dans le même sens. Si le budget reste inchangé en fin de parcours, la grande majorité du groupe le refusera finalement ou s'abstiendra.

A titre personnel, en qualité de membre de la Commission des finances, je serai certainement plus nuancée dans certains de mes votes, et j'accepterai le budget, amendé ou non, en saluant sa qualité globale. Je soutiendrai toutefois les deux amendements proposés par mon groupe, qui sont en parfaite cohérence avec la situation alarmante dans laquelle notre monde se trouve actuellement au niveau climatique. Pour paraphraser un illustre prédécesseur, 24 millions, c'est un petit pas pour le budget, mais un grand pas pour le climat !

M. Serge Melly (AdC) : — Equilibré... ! Voici un mot qui nous convient parfaitement. « Equi » comme dans équité, et « libre », comme PDC-Vaud Libre ! Car c'est bien cet aspect qui ressort du projet 2020. Croissance attendue des revenus supérieure à celle du budget 2019 ; on pourrait espérer plus, mais le plus reste très aléatoire dans un environnement macro-économique passablement perturbé. On constate une augmentation des charges, en particulier liées au personnel et aux moyens consacrés à l'environnement et au climat, à tous les domaines liés à la simple démographie. Néanmoins, dans le département que j'ai eu l'honneur et le plaisir de contrôler, on pouvait et pourrait en faire plus. En effet, les besoins restent énormes.

Si nous voulons que la justice soit toujours rendue dans des délais raisonnables, que la police puisse accomplir son travail, y compris la surveillance de nos nombreuses manifestations, alors il faut leur donner les moyens en personnel. Si nous voulons que les gardiens de prison tiennent le coup dans un métier extrêmement pénible, il faut renforcer les effectifs. Si nous voulons que l'Office des curatelles puisse répondre à l'augmentation linéaire d'environ 400 cas par année, il faut encore engager des collaborateurs sous peine d'épuisement des forces actuelles. Si nous voulons enfin que le Service des communes puisse mettre au point une nouvelle péréquation avant les calendes grecques, il faut le renforcer ; et d'autant plus, si à la lumière des conclusions de la Cour des comptes, il faudra bel et bien contrôler certaines comptabilités communales pour dépister les tricheurs et les petits malins, non seulement par principe d'équité, mais aussi pour en tirer des enseignements. Avec le renforcement souhaité, le budget pourrait présenter un excédent de charges... qu'importe, si c'est dans une moindre mesure. Cela permettra en tout cas de clouer le bec à ceux qui, constatant la prétendue extraordinaire santé des finances cantonales, réclament une baisse d'impôts. Mais à chaque année suffit sa peine et je vous engage à accepter le budget tel que présenté.

M. Vincent Keller (EP) : — Il y a un an, presque jour pour jour, notre ancien collègue Jean-Michel Dolivo présentait la position du groupe Ensemble à Gauche et POP sur le budget 2019. Aujourd'hui, c'est à moi que revient le plaisir de perpétuer la tradition, pour le budget 2020. Après avoir écouté la position de l'ensemble des groupes, le nôtre jouera toujours la même partition connue depuis des années : vous en avez l'habitude, cela fait partie du jeu politique !

J'aurais pu procéder par « copier-coller » des propos de mon prédécesseur, d'il y a un an, deux ans, trois ans...douze ans...vous n'auriez pas perçu la différence. J'aurais pu, mais je ne céderais pas à cette facilité.

Le Bulletin du Grand Conseil est un outil précieux... non seulement pour être sûr de retranscrire correctement et exactement vos paroles lors de la revue, mais aussi pour confirmer que nous ne sommes pas le seul groupe politique à dire, année après année, des choses identiques sur le budget et son entrée en matière. En effet, certains partis lanceront des roses et des tournesols ou des *pin's* et des casquettes PLR à leur département, peut-être montreront-ils les dents sur un point ou l'autre d'un département dont il n'ont pas la direction, mais, finalement, voteront le budget, tout le budget et rien que le budget, se félicitant du fin équilibre trouvé.

D'autres fustigeront les dépenses somptuaires du Département de la santé — ou de la jeunesse ou du territoire — qui augmentent année après année dramatiquement, refusant de voir que l'augmentation des dépenses du Département de la santé et de l'action sociale sont à imputer au fait que de plus en plus de Vaudoises et de Vaudois des classes moyennes et inférieures, ainsi que celles et ceux qui vivent la précarité tous les jours, ont besoin d'être aidés. Si on posait la question à ces derniers, leur réponse serait connue d'avance : ils préféreraient ne pas avoir besoin d'aide.

Finalement, cette assemblée votera le budget, rien que le budget et tout le budget, parfois même assez mollement ou s'abstiendra courageusement. Notre groupe n'est pas défaitiste, continue à croire qu'une autre politique publique est possible dans le canton ; il continue à écouter et à porter devant vous les mécontentements légitimes de la population qui voit ses revenus baisser année après année, tout en n'observant nulle augmentation des services de l'Etat, alors que les grandes entreprises reçoivent des cadeaux fiscaux. Il persiste à défendre les employées et employés de l'Etat et exige une véritable égalité salariale hommes-femmes. Enfin, il espère voir une politique ambitieuse pour répondre à la plus grave des urgences, votée par ce plénum : l'urgence climatique.

Le budget présenté avant son passage à la moulinette du Grand Conseil répond-il aux politiques publiques que le groupe Ensemble à Gauche et POP défend ? La réponse est négative. Depuis le début de l'année, presque toutes les communes ont passé dans les chiffres rouges, notamment en raison de la baisse de la fiscalité des entreprises : c'est la population qui paie leurs cadeaux fiscaux ! En ce sens, je rejoins le président du groupe UDC, mais nullement son analyse. Notre groupe s'étonne qu'un budget puisse présenter 300'000 millions de pertes en matière fiscale sans avoir perdu l'équilibre... notre groupe a bien conscience de la manière dont sont rattrapés ces 300'000 millions : souvent par une baisse des prestations de l'Etat.

Par conséquent, nous soutiendrons :

- les amendements de la minorité de la Commission des finances ;
- la réévaluation de la déduction pour contribuable modeste ;
- l'augmentation de personnel au BEFH, pour que ce dernier puisse réellement répondre aux nouvelles missions qui lui sont assignées ;
- les employés des Offices régionaux de protection des mineurs ;
- la culture par une augmentation dans le budget pour la Fondation de l'enseignement de la musique que le Grand Conseil a acceptée par voie de résolution, parce que les écoles de musique et les communes veulent des actes et pas du « blabla ».
- le CHUV et les hôpitaux régionaux, parce que nous avons entendu la mobilisation des employées et des employés des soins à domicile et des hôpitaux.
- une vraie politique publique à même de répondre à l'urgence climatique, parce que dix millions « pour mettre en œuvre une politique environnementale cohérente » sur un budget de 10 milliards, soit un pour mille, nous paraissent assez faibles... Par conséquent, et via des amendements, nous présenterons une autre vision pour répondre à l'urgence climatique.

Contrairement à l'UDC, le groupe Ensemble à Gauche et POP acceptera l'entrée en matière, pour que ce budget, tel que présenté, soit modifié en profondeur et réponde à la situation sociale et à l'urgence climatique. Toutefois, s'il venait à terminer inchangé, dans trois semaines, nous le refuserions et vous inviterions à nous imiter.

M. Jean Tschopp (SOC) : — On apprend — et je crois que c'est inédit depuis plusieurs années — que l'UDC refuse d'entrer en matière sur le budget. C'est étonnant pour un parti qui aspire à des fonctions gouvernementales. J'aimerais aussi revenir sur ces éléments de langage qui jalonnent le discours du président du groupe UDC qui nous rabâche la facture sociale. Dans la facture sociale, monsieur Jobin, il y a d'abord des prestations sociales et dans les prestations sociales, il y a d'abord des prestations dont bénéficient une large partie de votre électorat, à commencer par les subsides LAMal qui profitent largement aux agriculteurs, aux paysans, aux travailleurs agricoles, aux vigneronns et aux tâcherons qui ont voté massivement oui à la troisième réforme de l'imposition des entreprises vaudoises (RIE III), puisque ces mesures sociales figuraient dans le contenu de cette réforme.

J'aimerais aussi rappeler que cette mesure permet de soulager les classes moyennes et inférieures, de leur redonner du pouvoir d'achat, sans doute beaucoup plus que les baisses d'impôts que vous proposez. Si vous étiez cohérents, vous devriez d'ailleurs commencer par voter l'entrée en matière sur ce budget pour, ensuite, l'amender en conséquence. Monsieur Jobin, ces prestations sociales — les subsides LAMal en particulier, quand on sait que, pour les familles, les primes d'assurance-maladie sont devenues le deuxième poste le plus élevé, juste après le loyer, pour les classes moyennes et inférieures — sont un moyen beaucoup plus efficace que les baisses d'impôts que vous proposez pour leur redonner du pouvoir d'achat. Aujourd'hui, il faut dire à vos électeurs que vous leur refusez cette aide essentielle pour les aider dans leur vie quotidienne, pour les soulager et pour leur redonner du pouvoir d'achat.

M. Pierre Volet (PLR) : — J'aimerais rappeler à M. Buclin et à son groupe la contrepartie du volet social : allocations familiales améliorées, pas plus que 10 % du revenu imposable pour les primes de l'assurance-maladie, 16,5 millions sur quatre ans pour la sécurité et la santé des travailleurs — soit le renforcement de la protection des travailleurs —, augmentation de la déduction fiscale sur l'assurance-maladie, soutien à l'accueil de jour des enfants... Monsieur Buclin, il ne faut pas seulement regarder par le petit bout de la lorgnette, mais il faut voir ce que l'on a donné au niveau social avec la RIE III. Je rappelle que beaucoup d'entreprises, qui ne font pas ou peu de bénéfices, ont peu de déductions fiscales, mais elles payent « plein pot » sur le volet social. Il faudra donc refuser tous les amendements de M. Buclin et de son groupe politique. Durant l'année 2020, nous devons regarder l'imposition sur la fortune, sur les valeurs de nos PME, qui est actuellement confiscatoire.

M. Guy Gaudard (PLR) : — J'ai quatre questions à poser, la première concerne l'augmentation du personnel de 270 employés pour 2020. Est-on certain que, parmi les 27 000 personnes engagées actuellement, toutes sont efficaces et qu'il n'y a pas moyen de réorganiser certains postes afin d'éviter d'en créer 270 nouveaux ? Ma seconde question concerne le bénéfice qui nous est présenté de 76 000 francs pour 2020. Va-t-on assister au même scénario qu'en 2018, avec un bénéfice annoncé de 68 000 francs et un bénéfice de 600 millions ? En 2020, va-t-on avoir un bénéfice de 300 millions ? Ma troisième question concerne l'impôt sur l'outil de travail des entreprises. Et ce que les revenus font partie du budget ? Si oui, à combien se montent-ils ? Ma dernière question concerne les revenus des échanges automatiques de renseignements (EAR) : est-ce qu'ils sont inclus dans le budget 2020 ?

Le président : — Je vous rappelle que nous sommes toujours dans la discussion générale sur l'entrée en matière.

M. Julien Cuérel (UDC) : — Je crois que M. Tschopp n'a pas compris ce qui a été dit par le groupe UDC. Il n'est absolument pas remis en cause le fait qu'il y ait des subsides aux assurances-maladie ou des prestations sociales versées aux contribuables vaudois et aux habitants du canton de Vaud. Ce n'est pas là que réside la question. La question concerne la proportion à laquelle participent les communes pour verser ces prestations et la proportion à laquelle participe l'Etat pour verser ces prestations, en regard des recettes fiscales qui sont encaissées par l'un ou par l'autre. A ce titre, il y a un gros déséquilibre et nous souhaitons un rééquilibrage de ces financements. Nous ne remettons pas en cause le fait que les prestations sociales qui ont été votées sont acquises et qu'elles sont nécessaires aux citoyens de notre canton.

M. Raphaël Mahaim (VER) : — Même s'il s'agit du débat d'entrée en matière, j'interviens sur un aspect particulier, parce que c'est une question marquante de ce débat budgétaire : il s'agit de la fameuse question des écoles de musique. Nous sommes plusieurs, au début de notre lecture du budget

2020, à avoir étudié cette question. Nous avons directement été regarder dans la brochure pour savoir si le vote de la résolution Berthoud avait été pris en compte par le Conseil d'Etat dans la préparation du budget. C'était précisément la discussion que nous avons eue en septembre : faut-il oui ou non intégré ce 1,5 million supplémentaire de la participation socle du canton dans le cadre budgétaire ? Le Conseil d'Etat avait vigoureusement combattu la résolution parlementaire préparée et le Parlement, en toute connaissance de cause, avait accepté cette résolution préparée dans le cadre de la commission parlementaire et portée par notre collègue Berthoud. J'ai relu les débats parlementaires il y a un instant, il était parfaitement clair que ce que le Grand Conseil entendait obtenir était l'intégration de ce montant dans le projet de budget 2020. Evidemment, il y a une certaine déception lorsqu'on constate que tel n'est pas le cas. On ne peut pas s'empêcher de se dire que le Conseil d'Etat a trouvé un moyen de faire en sorte que la volonté du Grand Conseil ne soit que partiellement respectée ou que l'on ne suive pas la demande du Grand Conseil, parce que ce serait quand même dommageable de faire exactement comme il l'a demandé. Bien sûr, avec d'autres, nous avons pris connaissance des engagements qui sont répercutés dans le rapport de la Commission des finances. Je remercie d'ailleurs son rapporteur. Il est clairement dit que cette participation socle, avec l'augmentation votée par le Parlement, sera intégrée dans le cadre du fameux décret des écoles de musique, ce décret qui va de deux ans en deux ans. C'est une bonne chose. Je souhaiterais — que ce soit dans le cadre du débat d'entrée en matière, parce que c'est pas un élément marquant, ou alors dans le cadre des discussions qui interviendront ultérieurement — que le Conseil d'Etat, probablement par la bouche de son ministre des finances, nous confirme ces engagements. Ces engagements portent sur deux éléments :

1. le montant tel qu'il a été articulé à l'époque et tel qu'il a été soutenu par le Parlement, ce fameux 1,5 million supplémentaire ;
2. le principe de la non-compensation de ce montant.

Si l'on est dans le décret des écoles de musique, on ne va pas s'amuser à déshabiller Paul pour habiller Jean. C'est exactement ce que le Grand Conseil avait souhaité éviter, de dire : « Il y a une urgence, il y a une priorité, nous voulons l'intégrer dans le budget et le voter en conséquence. » Je me rappelle que, dans tous les partis, ce discours avait été tenu étant donné l'importance que le canton tienne ses promesses en lien avec les écoles de musique. Il me paraissait important de revenir sur cet élément un peu particulier du débat — et je m'excuse d'avoir focalisé la discussion sur cet aspect. Je me réjouis d'ores et déjà d'entendre le conseiller d'Etat, M. Broulis, répondre au Parlement sur ce point. Fort des engagements qui seront pris, nous n'allons évidemment pas nous en prendre au projet de budget, si le fameux décret vient sur la table du Grand Conseil dans les semaines à venir. C'est tout ce que l'on peut souhaiter et c'était déjà la position exprimée par le Parlement il y a peu.

M. Pierre-Yves Rappaz (UDC) : — Je voudrais tout d'abord corriger deux personnes dans ce Parlement... (*Rires.*) Pardon, j'aimerais corriger les propos de deux personnes — loin de moi l'idée de vouloir les corriger, je crois que c'est trop tard — qui citent des chiffres comme ça les arrange. Monsieur Venizelos, vous avez dit que l'année dernière figurait parmi les cinq plus chaudes des dernières années. Pour être exact, c'était la cinquième plus chaude des trente dernières années. J'ai des chiffres qui le prouvent. Par ailleurs, on oublie que dans les années 1940 à 1950, nous avons un pic qui équivalait à peu près à celui des dernières années, sauf que depuis, il y a eu 1956 qui a été la plus froide. Dès lors, tout le monde a oublié les années 1940 à 1950.

Monsieur Tschopp, je crois que mon collègue Cuérel vous a expliqué que le groupe UDC ne remet pas en cause la facture sociale et les aides apportées — d'ailleurs pas uniquement aux agriculteurs et aux tâcherons, mais aussi à des ouvriers, des femmes de ménage ou des retraités. A l'époque, vous aviez en cela suivi mon moratoire qui demandait une remise en question de la répartition de la facture sociale entre l'Etat et les communes. Comme M. Mahaim, je suis déçu de constater que, dans ce budget, le Conseil d'Etat n'a pas suivi la forte majorité du Grand Conseil qui avait voté ce moratoire au moment de bloquer la facture sociale au montant de 2018. Il remet 25 millions, dans ce budget 2020, à la charge des communes. L'UDC ne peut pas admettre cela. Depuis des années, ce Grand Conseil joue au sémaphore en faisant des signes à la population. Le fait de ne pas entrer en matière n'est, certes, pas très responsable si nous voulons modifier un budget. N'étant plus au gouvernement nous devrions entrer en matière et faire des amendements à la chaîne — une soixantaine comme

l'extrême gauche l'a fait certaines années — mais nous souhaitons plutôt adresser un signe à la population pour lui dire que nous sommes déçus du Conseil d'Etat qui ne suit pas son Grand Conseil dans l'application du moratoire pour aider les communes à revenir à une répartition correcte. Les communes ont aidé l'Etat lorsque celui-ci était dans la mouise ou la mistoufle — on peut le dire comme on veut. Je me rappelle, lorsque j'étais, au début des années 1990, au Grand Conseil, nous empruntions pour payer nos fonctionnaires et nos employés. Aujourd'hui, certaines communes doivent aussi passer par là. Je pense que le retour d'ascenseur doit être consenti par le Conseil d'Etat. C'est la raison pour laquelle ce budget me déçoit énormément. Je m'abstiendrai donc lors du vote d'entrée en matière.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Je m'inscris totalement en faux avec ce que je viens d'entendre. Reprise du financement de l' Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), soit la part qui était couverte par les communes pour les soins à domicile, par le canton : 77 millions, négociation sur la reprise de la facture sociale avec les faïtières des communes, études des demandes financières des communes concernant les écoles, courses d'école, matériel scolaire et éventuellement prise en charge de coûts de construction. Selon MM. Jobin et Rappaz, les communes ne compteraient plus aux yeux de l'Etat. Ce n'est pas ce que l'on peut constater dans les exemples que je viens de rappeler. Je constate que tout ce qui est repris par le canton — et que vous souhaitez faire reprendre par le canton — va finalement diminuer l'autonomie des communes. En bref, continuons comme ça et, un jour, nous aurons effectivement des communes totalement dépendantes, sans aucune substance fiscale et sans autonomie. Est-ce cela l'avenir que l'on souhaite ? En ce qui me concerne, ce n'est pas le cas.

M. Pierre Zwahlen (VER) : — Ce budget poursuit l'extension et l'approfondissement d'une politique sanitaire, éducative et sociale qui répond à l'agenda 2030 de durabilité, au sens du programme de législature. Nous ne pouvons que féliciter le Conseil d'Etat pour cela. Mais, comme à l'habitude depuis douze ans, de nombreuses recettes fiscales sont sous-estimées et nourriront les futurs excédents comptables. Un seul exemple : l'impôt sur les gains en capital laisse apparaître, au budget 2020, un montant inférieur de 50 millions aux recettes obtenues en 2018, deux ans auparavant, sur cette même ligne budgétaire. Or, la croissance économique vaudoise est nettement positive cette année et se poursuivra en 2020. Par ailleurs, il n'est simplement pas tenu compte de l'augmentation du taux cantonal de 1,5 %. La sous-estimation est donc crasse ; elle excède 50 millions sur ces gains en capital. Les futurs privilèges qui sont accordés aux entreprises les plus puissantes laissent songeurs. L'impôt sur le bénéfice s'écroule de 300 millions depuis 2016. C'est notamment l'effet de modifications de lois sur lesquelles nous nous prononcerons cet après-midi. Les déductions fiscales liées aux brevets favorisent de manière éhontée des firmes pharmaceutiques, pas toujours aussi innovantes qu'on le dit d'ailleurs, mais qui cumulent des milliards de bénéficiaires. D'autres dispositions permettront de déduire des dépenses de recherche et développement. Cela paraît fort moderne ! En fait, ces dépenses seront déduites à 150 %, une fois et demi le montant des dépenses de recherche et développement. Pourquoi donc ? Pour montrer à quel point le canton s'agenouille devant le Veau d'or, soit les firmes qui multiplient par dix le prix de certains médicaments contre le cancer en Suisse, en regard des Pays-Bas par exemple. Plusieurs collègues, dans cette salle, ont entendu le surveillant des prix, vendredi dernier, à l'Hôpital Riviera Chablais. En regard de ces nouvelles déductions fiscales, je soutiens les revendications exprimées dans cette salle en faveur des communes et j'appuierai les amendements allant dans ce sens.

Si vous me le permettez, j'en arrive à l'urgence climatique que notre Grand Conseil a prononcée ce printemps. Les 9 millions supplémentaires pour l'environnement annoncés en grande pompe pour 2020 ont fondu au soleil lorsqu'on examine ce budget un peu plus attentivement. Il y a bien quelques postes supplémentaires pour le climat ou la durabilité, mais les autres dépenses complémentaires ne sont permises que grâce à des subsides de la Confédération. Les rénovations énergétiques des bâtiments doivent être renforcées ; elles doivent être doublées, au moins en volume, pour atteindre la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle. Nous serons ainsi nombreux à soutenir l'amendement qui donne les moyens de soutenir les ménages, toujours plus nombreux, qui visent l'efficacité énergétique de leur immeuble, qui renoncent à l'énergie fossile pour passer à une pompe à chaleur ou d'autres énergies renouvelables. Ce sera une mesure majeure pour le climat, après les Assises tenues il y a

treize mois, après les marches dans la rue, après la volonté expresse, dans les urnes, en octobre et en novembre.

Nous nous réservons par ailleurs le droit de déposer une motion d'ordre avant de traiter les réponses aux six interpellations, glissées subrepticement par le ministre des finances dans l'exposé des motifs. Il n'y a en effet pas d'urgence à traiter ces objets qui pourraient être discutés abondamment et qui n'ont pas de relation directe avec le budget. Nous pourrions ainsi les traiter une fois le budget définitivement voté.

Nous entrerons en matière et nous nous prononcerons finalement en fonction de l'amélioration climatique réelle de ce budget.

M. Yvan Luccarini (EP) : — J'aimerais revenir sur les déclarations générales des groupes, permettez-moi d'en faire un petit résumé. Chez les Verts, nous avons entendu qu'il y avait un enthousiasme modéré et un chef de groupe qui nous dit qu'il faut en faire plus, mais « à terme ». On peut se demander ce qu'il entend par « à terme » : est-ce que ce sera lorsqu'il y aura 200 millions de réfugiés climatiques ? Lorsque l'humanité aura disparu ? Lorsque la biodiversité se sera effondrée ? On ne sait pas. Personnellement, je pense qu'il ne faut pas attendre « à terme ». Au parti socialiste, on connaît le refrain : « Le budget, rien que le budget... Tout va bien, il nous plaît comme ça. » Au PLR, on trouve qu'il y a trop de charges en regard du PIB et de la croissance économique, comme si c'était un indicateur pour les services publics, comme si l'Etat était une grande entreprise et qu'il devait se gérer ainsi. Un vote d'agacement, pour l'UDC, qui va probablement passer après l'entrée en matière, pour défendre les contribuables, mais entendez par là : les contribuables les plus aisés. « Vive l'équilibre ! » pour le PDC-Vaud Libre, avec une toute petite réserve sur les questions de justice et police. Enfin, les intrépides Vert'libéraux, face à l'urgence climatique, présentent un amendement de 24 millions et reconnaissent enfin la sous-estimation chronique que nous dénonçons des recettes. Vont-ils ainsi doubler les Verts par la gauche ? Bref, beaucoup de façons pour dire qu'il faut en faire plus ou faire moins, mais qu'au final, il faudra accepter ce budget. Pourtant, à ce stade, ce budget n'est pas celui du Grand Conseil et donc pas celui des citoyens et des citoyennes vaudoises, mais celui du Conseil d'Etat. Ce qui transforme ce Parlement en une sorte de chambre d'enregistrement.

Vous l'avez compris, nous pensons que ce budget doit être renforcé dans plusieurs domaines, tant dans le domaine social qu'écologique. C'est ce que nous allons faire avec nos amendements. Mais, face à l'urgence climatique et pour atteindre cette neutralité carbone à l'échéance 2030 et sortir complètement des énergies fossiles d'ici 2040, il faudrait alors des investissements colossaux. Permettez-moi de faire un petit calcul « à la louche », comme celui de l'estimation des recettes fiscales par le Conseil d'Etat pour équilibrer le budget et ensuite sortir le spectre du budget déficitaire et de la Constitution. Prenons 1 milliard par année pendant dix ans, nous pourrions vous proposer d'ajouter une ligne d'un fonds pour l'urgence climatique d'un milliard, mais elle serait un peu difficile à placer et probablement pas très soutenue. Du coup, il faudrait travailler sur les recettes et arrêter de faire tous ces cadeaux fiscaux, tant aux grandes entreprises qu'aux contribuables les plus aisés. Mais tout cela a l'air bien impossible et c'est ce qui représente, à mon avis, le discours le plus hypocrite des partis gouvernementaux.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Monsieur Tschopp, je ne vais pas rentrer dans une diatribe du genre « je suis syndic, vous ne travaillez pas dans un exécutif », ce n'est pas la problématique que j'ai soulevée, et vous me prêtez des paroles que je n'ai jamais tenues jusqu'à présent, c'est qu'il y a un urgent besoin de rééquilibrage, parce que jusqu'en 2004, les communes portaient la facture sociale à raison d'un tiers. Depuis 2004, elles portent la responsabilité de la moitié, et ce, sans bascule. C'est exactement ce que j'ai dit. Ne faites pas croire à mon électorat que j'ai prononcé certains termes. Bien au contraire, je vous rappelle que ce n'est pas vous qui avez voté les trois points d'impôt. Je vous rappelle aussi que, pour la RIE III fédérale, ce n'est pas vous qui nous avez dit de foncer. A cause de votre parti, elle n'avait pas vu le jour au niveau fédéral, ce qui donnait une action directe sur les petites gens qui auraient réellement besoin de votre soutien. Ne venez pas me faire votre théorie, votre historique ou vos histoires. Bref... Je ne vais pas m'emporter. (*Réactions dans la salle.*) Sachez une chose, mon cher, il faut éviter d'essayer d'attribuer des cactus ou des roses à des partis politiques. Assumez déjà vos propres responsabilités chez vous !

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — Evidemment, je suis déçu par la hauteur de l'investissement que consent le gouvernement, dans ce budget, par rapport à la transition énergétique, par rapport à la biodiversité : 0,09 %, ce n'est pas beaucoup. Si on enlève ce qu'il y a après la virgule, il reste zéro. Je trouve cela d'autant plus dommage que je vois personnellement cette transition énergétique comme une vraie opportunité pour notre canton, pour notre économie et pour nos entreprises. A mon sens, l'Etat devrait être beaucoup plus ambitieux par rapport à cette donnée.

Un autre élément me choque encore un peu plus : je n'ai pas traité de beaucoup de budgets, dans ma carrière parlementaire, c'est troisième, mais lors du précédent exercice, on nous a présenté un bénéfice de 50 000 francs et nous avons terminé l'exercice avec environ plus de 600 millions de bénéfice. Chers collègues, je vous rappelle que sur ces 600 millions de bénéfice, nous n'avons strictement aucun pouvoir. C'est le gouvernement qui décide des attributions de ces 600 millions. A ce que je sache, il n'y a rien eu — ou très peu — qui a été investi dans de l'efficacité énergétique ou des énergies renouvelables. A mon sens, c'est à nouveau une erreur, parce que ce sont des investissements rentables pour notre économie.

Mme Martine Meldem (V'L) : — Après avoir entendu tous les intervenants, je souhaiterais mettre en lumière trois volets du projet du budget 2020 du Conseil d'Etat. Le premier concerne l'absence de volonté d'alimenter le fonds permettant d'agir sur le virage climatique. Le deuxième concerne la non-prise en compte de la problématique financière des communes. Le troisième — qui n'est pas très important, mais important tout de même — concerne la disette pour les sites archéologiques vaudois, fleuron de notre culture et atout touristique important. Je retiens spécifiquement la question de l'investissement en vue de la préservation du climat qui prévoit 9,4 millions d'engagements financiers. Cela correspond à 0,09 % du budget. On savait que le PLR et le parti socialiste étaient verts selon les saisons politiques, mais la saison froide du budget gèle complètement toute solution en faveur de la planète. Je m'étonne encore plus de la satisfaction des Verts devant la ligne budgétaire de l'engagement pour le climat vaudois : 0,09% d'investissement dans le budget 2020, alors que l'on sait que le canton a fait, en 2018, plus de 600 millions de bénéfice. Par ailleurs, on sait très bien que l'année 2019 sera une année beaucoup plus positive que ne le prévoyait le budget. Alors oui, je vais entrer en matière, parce que j'espère encore que le Grand Conseil trouvera l'énergie de faire son travail de législateur. Néanmoins, je refuserai un budget qui n'intègre pas le fait de financer, par nos impôts, la transition climatique et énergétique.

M. Werner Riesen (UDC) : — J'ai attentivement écouté la position des différents groupes et je suis extrêmement étonné d'entendre à quel point leur discours peut être contradictoire. Durant l'année écoulée, presque tous les partis se sont exprimés sur la problématique de la classe moyenne : un tiers des Vaudoises et des Vaudois ne sont plus en mesure de payer leurs primes d'assurance-maladie. Mais le parti socialiste demande d'être vigilant en ce qui concerne les baisses d'impôts. Les Verts disent que ce n'est pas le moment de faire des coupes dans les budgets. L'extrême gauche dit qu'il faut un soutien aux citoyens modestes. Néanmoins, ces partis ignorent la réalité du terrain. Si vous faites une comparaison avec d'autres cantons, vous constaterez que le canton de Vaud est le champion suisse en ce qui concerne la pression fiscale, à l'exception des citoyens qui ont un revenu inférieur à 50 000 francs. Dès lors, je vous invite à réfléchir à ce budget.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — Au nom du gouvernement, permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement les membres de la Commission des finances qui ont examiné avec minutie les diverses propositions formulées par le gouvernement. Dans l'ensemble, ce budget consacre ce que nous avons dit à la population lorsque nous avons défendu la réforme sur l'imposition du bénéfice des entreprises. Ce budget consacre deux pans majeurs de cette législature, à savoir que nous avons absorbé la réforme fiscale de la RIE III dans son volet d'abaissement de la fiscalité pour les PME, sans avoir, cette année encore, la possibilité d'avoir eu l'apport de la Confédération ni même la possibilité d'augmenter la fiscalité des multinationales, ce qui sera corrigé. L'année prochaine, nous avons aussi un impact majeur d'une des politiques publiques essentielles de cette législature : le bouclier à l'assurance-maladie plafonné à 10 % des primes d'assurance-maladie pour les Vaudoises et les Vaudois qui sont frappés dans leur budget par ces augmentations qui pèsent sur leur pouvoir d'achat. C'est l'un des engagements que nous avons pris et qui avait été plébiscité par la population ; il s'applique avec une augmentation massive sur le budget de plus de 180 millions

de francs qui seront redistribués aux classes modestes et aux classes moyennes qui l'attendent dans notre canton.

Ce budget est la synthèse d'un ensemble de politiques publiques. J'ai entendu un certain nombre d'entre vous plaider pour une augmentation substantielle dans l'un ou l'autre des domaines. C'est normal, c'est votre rôle d'avoir des préoccupations sectorielles qui reflètent vos appartenances politiques. L'élaboration d'un budget gouvernemental est un autre exercice qui doit tenir compte de l'ensemble. Cet exercice doit refléter une réponse globale à des besoins qui s'expriment dans des secteurs très divers et nous ne pouvons pas lâcher l'un au profit exclusif de l'autre. Nous nous présentons aujourd'hui devant vous avec un budget équilibré, une réponse à des besoins multiples. Tout d'abord, des besoins sociaux en augmentation, mais aussi des besoins économiques, des besoins culturels, des besoins en matière de formation et d'intégration, des moyens additionnels pour la sécurité, des moyens additionnels pour l'accessibilité et la mobilité. Mais aussi des besoins en matière d'agriculture, de prise en charge des personnes âgées dans les soins à domicile. Je m'arrête ici, la liste est longue, mais vous voyez que ce budget apporte une réponse adaptée, pour l'année prochaine, à l'ensemble de ces politiques publiques qui attendent que nous adaptions les moyens de l'Etat pour apporter des réponses à la population dans tous ces domaines.

Mais le budget n'est pas le seul acte politique d'une législature ni même d'une année politique. Mis à part le budget, il y a tous les exposés des motifs et projets de décrets que vous votez, il y a des crédits-cadres, des préfinancements et d'autres outils qui sont à la disposition du gouvernement et qui sont ensuite votés par votre Parlement. Ces outils donnent au gouvernement, en cours d'année, la possibilité de mettre l'accent sur des thématiques particulières. J'évoque ici à dessein le plan climat. Ce n'est évidemment pas au travers du budget que nous pouvons apporter une réponse crédible et documentée à un plan climat. Celui-ci doit se décliner au travers de mesures qui seront ensuite financées. Or, ce travail est en cours d'élaboration, Mme Métraux en a la responsabilité à partir de cette semaine. Elle s'y attelle et le plan climat trouvera évidemment une réponse en début d'année prochaine. Il en va de même avec la biodiversité et la loi sur les écoles de musique. Mme Amarelle et M. Broulis l'ont dit, c'est à travers un décret spécial que la réponse sera apportée. Toutes les réponses ne peuvent pas être apportées dans le seul acte budgétaire.

Par ailleurs, je rappelle à toutes celles et à tous ceux qui ont plaidé pour une réponse en faveur des communes que nous sommes en négociation avec ces dernières. Nous avons ouvert une plate-forme qui traite de la question précise d'une bascule totale ou partielle de la facture sociale, mais cela aura des effets. Et ce n'est pas au travers du budget que nous pouvons traiter d'une question de mécanique. Aujourd'hui, vous le savez, la facture sociale intègre des éléments péréquatifs très importants. Cela veut dire qu'une bascule a un impact sur des effets de solidarité entre les communes. Lorsque vous dites « les communes », vous n'avez encore rien dit : la réalité des communes dans ce canton est très disparate. Il y a des petites, des grandes communes, des communes riches ou pauvres. Il faut une réponse appropriée pour chacune d'entre elles pour éviter les effets de bord. En la matière, le mieux est aussi d'éviter les effets de manches en ce qui concerne les communes dans le budget, parce que les questions que vous traitez sont éminemment complexes. Les représentants et représentantes de la plate-forme canton-communes qui siègent dans cette salle le savent : il y a toute la dimension de la bascule de la facture sociale, mais elle nécessitera ensuite une adaptation substantielle de la péréquation. En effet, je n'ai pas lu, dans vos déclarations, qu'au travers de cet élément, vous vouliez moins de solidarité entre les communes. Toutes ces réponses seront apportées dans des actes législatifs ad hoc et spécifiques.

Nous traitons ici du budget avec lequel nous devons apporter une réponse globale à des besoins divers. Le Conseil d'Etat s'est livré, comme chaque année, à une pesée d'intérêts ; il a procédé à des arbitrages qu'il vous propose. Toucher l'un ou l'autre, dans un sens ou dans l'autre, suppose un déséquilibre de ces arbitrages. Vous aurez la responsabilité d'apporter les réponses qui vous semblent les plus adéquates. Pour notre part, il nous semble que l'analyse a été faite et que, pour 2020, les politiques publiques dont nous avons la charge ont reçu une réponse adéquate en fonction des moyens dont nous disposons à ce stade. Je vous remercie donc de soutenir la version du Conseil d'Etat.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — J'aimerais vous apporter quelques éclairages sur ce projet de budget 2020. C'est le quatorzième exercice positif qui navigue dans les articles constitutionnels. Un budget déficitaire, c'est un vote à la majorité qualifiée ; cela veut dire plus de la moitié des élus et non pas des députés présents. C'est également une remise en question des articles 163 et suivants pour les charges nouvelles plus compliquées pour le Conseil d'Etat, mais aussi pour le Parlement. Le gouvernement a donc souhaité respecter ces différents équilibres.

Comme l'a relevé la présidente du Conseil d'Etat, un budget, c'est un consolidé de lignes budgétaires qui touchent 43 services. Cela représente 5000 lignes budgétaires. Ce n'est pas un choix du Conseil d'Etat de dire que l'on arrive à cette somme, puisque nous travaillons sur le principe de l'universalité des rentrées fiscales. Il faut éviter de les affecter, c'est très dangereux pour les équilibres sociétaux. C'est même contraire aux principes républicains. D'un autre côté, les missions sont équitablement respectées. Cela a été relevé par plusieurs d'entre vous : le gouvernement a fait des arbitrages. Il a aussi été relevé que, du côté social, quelque 200 millions de francs sont consacrés aux primes d'assurance-maladie. D'autres cantons ont fait des coupes ou ont fortement revu à la baisse les sommes allouées à cet effet, mais nous pouvons soutenir cette politique publique utile à la cohésion d'un canton qui vieillit, comme le reste de l'Europe. Ces 5000 lignes budgétaires ont été examinées par la Commission des finances. Je m'associe aux remerciements de la présidente : cette commission a pris le temps de travailler chaque département, pour voir si, globalement, le résultat tenait la route. Le budget c'est un acte politique au niveau des déclarations, mais au final c'est un consolidé de lois. Si vous voulez proposer des amendements, vous modifiez la loi. Il y a beaucoup de choses qui sont en lien avec la loi. Par exemple, si vous coupez dans le social, il faut être conscient que cela nécessite de modifier la loi. Ce n'est pas une estimation identique au niveau des impôts. S'il s'agit d'estimations, ça n'amène pas un franc de plus dans la caisse. Ça fait peut-être plaisir en disant que l'on peut peut-être dépenser plus, mais si vous voulez augmenter les impôts, il faut modifier la loi. C'est dans cet esprit que le budget doit se construire.

J'aimerais maintenant apporter quelques réponses aux différentes questions qui m'ont été adressées. Vous avez interpellé Mme Amarelle et votre serviteur sur les écoles de musique. Dans le cadre des travaux de la Commission des finances, et cela a été repris par le président Berhtoud, nous avons précisé que Mme Amarelle présentera, lors du premier semestre, un projet de décret finançant 1,5 million, comme cela a été annoncé, pour respecter les tarifs.

En ce qui concerne les communes, c'est sous-estimer l'effort qui a été consenti par le Conseil d'Etat en négociation ces dernières années : 753 millions, chiffres à l'appui. L'AVASAD a été évoqué par Mme Induni dans le débat d'entrée en matière. Le Conseil d'Etat a repris une charge en donnant une marge aux communes pour réfléchir à leur fiscalité. On voit que les communes ont utilisé cette marge. Cela montre qu'il y aura une hausse pour le contribuable, mais dans le cadre d'une discussion au niveau d'un conseil communal. Vous voyez que le canton, dans cette opération, a repris une charge dynamique, qu'il a baissé ses impôts et certaines communes ont utilisé la baisse de la charge et augmenté leurs impôts. Il appartient à chaque commune de décider, dans le cadre de son autonomie et non pas de sa souveraineté, au niveau du conseil communal.

En ce qui concerne les questions posées par M. Gaudard : 5000 lignes budgétaires cette année, on verra ce qui se passe en 2021 pour le budget 2020. Finalement, c'est la même chose : des charges bien maîtrisées et je crois que le gouvernement, depuis plus de dix ans, essaye d'appréhender correctement ces charges. Je rappelle que nous avons eu quatorze budgets positifs, cela veut dire que, depuis quatorze ans, le gouvernement essaye de maîtriser sa dépense. Si nous la maîtrisons, cela permet d'avoir, comme l'écureuil, quelques noisettes de côté. En cumulant cela avec une économie diversifiée, pour laquelle nous nous battons dans toutes les politiques publiques, cela permet d'avoir des rentrées fiscales consolidées que d'autres pays nous envient. Des bons contribuables, c'est toujours bien. En avril 2021, nous connaissons le résultat pour 2020. Nous verrons si le résultat est positif, il n'y a pas de bénéfice dans un Etat, mais un résultat positif ou négatif. Il n'y a pas de pertes non plus, puisque l'Etat ne perd pas... Ce n'est pas une entreprise. Si le résultat est positif, cela permettra de voir venir. Nous pourrions toujours décider d'une nouvelle politique publique qui, de toute façon, est soumise au Grand Conseil, puisque ce dernier, finalement, valide les comptes ou les refuse. Par tranche de 100 millions que nous accordons, par exemple pour une politique publique, cela

permet durablement, dans le budget de fonctionnement, de financer 2, 3 ou 4 millions. C'est cela qui est important, surtout dans une dépense d'environ 10 milliards.

J'ai entendu certains d'entre vous dire qu'il y avait trop de postes. Nous connaissons toujours une croissance démographique et nous en sommes ravis. Cela permet de garantir, dans la pyramide des âges, un équilibre. Si nous avons plus de gens, nous avons plus d'enfants à l'école, plus de jeunes dans les hautes écoles ou les écoles professionnelles. Forcément, il y a dès lors un besoin de renforcement lié à la démographie. Il est difficile de dire ce qui se passera en 2020, il y a passablement d'événements exogènes au canton qui auront une interférence sur nos propres comptes. Si la croissance économique est au rendez-vous, ces postes seront utiles pour garantir et consolider cette croissance économique qui nous permet de garantir la cohésion sociale.

L'outil de travail « entreprises », si j'ai bien compris votre question, le Conseil d'Etat, dans le cadre de son programme de législation, a dit qu'il examinerait cette question « post RIE III », « post Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) ». Dans le budget, il n'y a pas encore de lien, mais nous examinerons cette question pour ce qu'elle. Comme l'a dit la présidente, il y a des objets qui viennent pour eux-mêmes. En ce qui concerne les questions qui touchent l'impôt sur la fortune, nous savons que c'est compliqué : nous sommes contents de ces très grandes rentrées, mais en même temps, il faut consolider.

Un dernier point sur l'échange automatique de renseignements (EAR). Il commencera l'année prochaine, puisque nous terminons ce que nous avons annoncé l'année dernière, à savoir de travailler sur des annonces spontanées. Dans le budget, des sommes ont été inscrites, même s'il ne s'agit pas de dizaines de millions, et cela a consolidé la situation budgétaire au niveau des rentrées du canton. L'échange automatique est un travail — si vous accordez les dix postes supplémentaires — qui commencera à partir de 2020 pour consolider nos rentrées au niveau du canton.

Au nom du Conseil d'Etat, je ne peux que vous encourager à entrer en matière sur ce projet de budget équilibré. Il respecte les articles constitutionnels 163 et suivants et il donnera une assise à notre administration qui le mérite.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise par 113 voix contre 10 et 10 abstentions.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)

Premier débat

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Article premier. —

Les articles 21c à 31a sont acceptés.

Art. 42. —

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Lorsque nous avons débattu de l'initiative des jeunes PLR qui prévoyait l'augmentation de la déduction pour prime d'assurance, nous avons dénoncé un effet pervers de l'initiative : octroyer davantage d'allègements fiscaux aux hauts revenus et très peu d'allègements aux bas revenus. Il y a un deuxième effet pervers auquel nous n'avons sans

doute pas été assez attentifs lors de ce débat : l'initiative mène à une fiscalisation plus forte des bas revenus. En effet, la fiscalisation des subsides pour l'assurance-maladie est désormais entière. Si aucun effet correcteur n'est apporté, cela conduira à ce qui est donné d'une main sous forme de subsides sera repris de l'autre, sous forme de fiscalisation plus forte. Le Conseil d'Etat a prévu une correction de cet effet pervers en augmentant légèrement la déduction pour contribuable modeste. Ce n'est pas suffisant toutefois pour corriger l'entier de cette potentielle fiscalisation plus forte pour les contribuables modestes. Par conséquent, nous proposons un amendement qui vise à une déduction supérieure pour les contribuables modestes.

« **Art. 42.** — Al. 1 : augmentation de la déduction à 16'800 fr. / 16'899 fr. (au lieu de 15'800 fr. / 15'899 fr.). »

Il s'agit également, au-delà des effets de bord de l'initiative des jeunes PLR, d'une question d'équilibres politiques, chers au Parlement. Nous l'avons indiqué dans le débat d'entrée en matière : le projet de budget prévoit une défiscalisation importante pour les grandes entreprises les plus rentables. Seule une minorité d'entreprises — 10 % — paie la majorité de l'impôt sur le bénéfice — plus de 90 %. Il y a donc bien dans le projet de budget des déductions supplémentaires pour les entreprises les plus rentables, qui profiteront aux contribuables les plus aisés du canton. Prévoir dans le budget un geste minimal pour les contribuables les plus modestes relève donc d'une question d'équilibre. Ce geste doit passer par l'augmentation de la déduction pour contribuables modestes. Avec un revenu modeste, même un faible pourcentage d'impôts peut déstabiliser le budget d'un ménage et entraîner des dettes auprès des impôts, voire la spirale du surendettement. Nous proposons de combattre ces effets par l'augmentation de la déduction pour contribuable modeste.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Nous avons traité cet amendement au sein de la Commission des finances qui l'a refusé par 10 voix contre 2 et 3 abstentions. Il s'agirait de provoquer une perte de recettes fiscales de l'ordre de 33 millions de francs, soit 23 millions pour l'Etat et 10 millions pour les communes.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé.

L'article 42 est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Les articles 55 à 94a sont acceptés.

Art. 94b. —

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — L'imposition du bénéfice des entreprises se joue à deux niveaux : d'une part, sur les taux d'imposition ; d'autre part, sur les déductions qui peuvent conduire au non-respect des taux d'imposition et à la diminution de ceux-ci. Le taux d'imposition a été fortement abaissé l'an dernier en passant de 21 à 13,8 %. Le Conseil d'Etat nous propose de l'abaisser encore, avec des taux effectifs qui, avec les déductions pour brevets et recherche et développement, pourraient passer sous la barre des 10 % pour certaines entreprises.

Rien ne justifie des taux aussi faibles. En effet, en comparaison intercantonale et européenne, un taux à 13,8 % est déjà très faible et très compétitif. Dans le canton de Berne — deuxième canton de Suisse — la population a récemment refusé de baisser le taux d'imposition en dessous de 21 %. Après le vote très raisonnable de la population bernoise, on n'a pas du tout assisté à la fuite des entreprises, à leur délocalisation, à l'augmentation du chômage, toutes choses que la droite brandit trop facilement lorsqu'on propose de cesser de diminuer les taux d'imposition effectifs.

Par conséquent, nous nous opposerons à l'ensemble des nouvelles déductions, considérant que le taux à 13,8 % est déjà très compétitif. La première des déductions qui, comme l'a excellemment rappelé M. Zwahlen dans le débat d'entrée en matière, profite à des entreprises pharmaceutiques qui ne sont pas toujours innovantes. En effet, elle montre beaucoup d'habileté à jouer avec les notions de brevets. Elles modifient une molécule dans un médicament et créent un nouveau brevet pour bénéficier de nouvelles déductions, même si les avancées scientifiques sont faibles. Cela ouvre la porte à une série de jeux fiscaux et d'optimisation fiscale opaque que nous refusons. La question des optimisations fiscales opaques permises par les déductions est également importante. Avec un taux, les choses sont claires : avec un bénéfice de 1 million, le taux de 13,8 % se calcule facilement. En revanche, avec les

déductions, on navigue dans un épais brouillard. Le Conseil d'Etat, dans son exposé des motifs, reconnaît ignorer comment les entreprises utiliseront les déductions et quel en sera l'impact. Cela rappelle la deuxième réforme de l'imposition des entreprises où l'ampleur des pertes fiscales avait été fortement sous-estimée. Va-t-on vers un scénario où les déductions seront utilisées avec grande ampleur et où les pertes seront sous-estimées ? L'opacité qui règne autour de l'application des déductions est très problématique. C'est une raison supplémentaire pour les refuser.

« **Art. 94b.** — Al. 1 : réduction de 10 % (au lieu de 60 %). »

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — L'amendement a été présenté à la Commission des finances, qui en a débattu. Elle l'a refusé par 14 voix contre 1.

M. Pierre Zwahlen (VER) : — En complément de ce qui a été dit dans le débat d'entrée en matière, j'aimerais souligner que l'abattement à 60 % proposé par le Canton est une proposition qui relève de la souveraineté cantonale. Aucune disposition, dans la loi fédérale et la réforme de l'imposition des entreprises, nous contraint à instaurer cet abattement. Actuellement, les cantons divergent : certains accordent un abattement à 90 %, d'autres à 10 %. La proposition portée par le rapport de minorité a l'intérêt de minimiser les risques sur les effets fiscaux de l'abattement. Nous sommes dans le vague à cet égard. Les dispositions sur les *patent boxes* ont provoqué l'échec de la première réforme de l'imposition des entreprises devant le peuple suisse. Les dispositions de l'article suivant sont encore plus dommageables. Je vous invite donc à soutenir un abattement raisonnable à 10 % de manière à limiter les effets sur les recettes fiscales.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Le Conseil d'Etat a déjà expliqué au Parlement les enjeux de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). A une très forte majorité, vous avez soutenu cette stratégie. Sitôt la mise en œuvre de la RFFA, la Confédération nous verserait environ une centaine de millions de francs que l'on partagerait entre l'Etat et les communes. C'est un acte important d'abroger les statuts pour que l'on ait ces rentrées fiscales. Ensuite, nous avons clairement annoncé que l'on devrait voir rentrer au minimum une cinquantaine de millions de francs. Ils sont solides, ce qui est très positif et montre que notre stratégie est gagnante. Un bon ministre des finances doit toujours calculer de façon solide. Ainsi, en principe en 2021 lors du bouclage des comptes, voire en 2022 on devrait avoir légèrement plus. Maintenant, il faut attendre que les outils soient en place, que les entreprises restent, se développent et créent une dynamique positive, par exemple dans la recherche et développement et pour la diversification du modèle économique de l'entreprise. Pour cela, l'ensemble des outils est très utile. L'entreprise déposera ses comptes en 2021 et on contrôlera cela en 2022. Pour cette raison, on ne peut pas aujourd'hui affirmer qu'il y a des millions en plus. Au nom du Conseil d'Etat, je vous déclare qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises. Nous avons estimé des rentrées fiscales de l'ordre de 50 millions en plus, avec l'ensemble du dispositif. Les entreprises sont complexes, il faut abroger pour pratiquer un taux similaire et planifier les outils. Cela nous donne 50 millions de francs. Au nom du Conseil d'Etat, je vous encourage à suivre la très forte majorité de la Commission des finances qui suit le dossier avec attention.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé à une large majorité.

L'article 94b est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Art. 95a. —

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — J'invite le Parlement à refuser cet article. Il s'agit là de la deuxième déduction permise par le projet RFFA. « Permise » ne signifie pas obligatoire. Il s'agit d'une déduction pour recherche et développement, facultative pour les cantons. Selon la logique développée tout à l'heure, 13,8 % sont déjà bas en comparaison suisse — j'ai rappelé l'exemple bernois qui pratique un taux de 21 %. Il n'y a aucune raison de baisser le taux. M. le député Zwahlen a rappelé un autre point important lors du débat d'entrée en matière : les dépenses de recherche et développement sont déduites, ainsi que 50 % de ces dépenses. Ainsi, 150 % des dépenses sont prises en compte. Ces allègements fiscaux sont disproportionnés ; nous vous invitons donc à les refuser.

M. Pierre Zwahlen (VER) : — La disposition proposée est hallucinante. Sa formulation en langage fiscal est un peu compliquée. Permettez-moi de vous en faire goûter quelques extraits :

« Peuvent être déduites sur demande les dépenses de recherche et de développement que le contribuable a engagées en Suisse, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à raison d'un montant dépassant de 50 % les dépenses de recherche et de développement justifiées (...). » Ce n'est pas rien !

En plus des dépenses, peuvent être déduites encore la moitié d'entre de celles-ci, à savoir du vent. Vous pouvez déduire du vent ! Nous devons faire des cadeaux aux plus riches, aux plus puissants, aux plus forts : telle est la logique de certaines économies libérales. Mais doit-on permettre de déduire le néant, quelque chose qui n'a aucune réalité tangible ? Je vous invite sérieusement à refuser cet article.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Face à une entreprise qui veut s'implanter et se développer dans un pays complexe comme le nôtre, nous devons être concurrentiels et attractifs. Si un outil devait être retenu, c'est celui que la France a inventé, développé et appliqué — les salaires français sont largement inférieurs aux salaires suisses — pour rester concurrente sur le plan européen et international. Actuellement, le concept est reconnu, admis par l'OCDE et il s'inscrit dans les normes traditionnelles. Pour la Suisse, où les salaires sont une à sept fois supérieurs à ceux des autres pays européens, il faut l'outil. Quand une structure internationale produit en Suisse et souhaite enrichir la production par de la recherche et développement — un groupe investit sur le plan suisse près de 1 milliard en recherche et développement. Il s'agit de payer des salaires. Or, les personnes qui travaillent paient des impôts et ne sont pas à l'aide sociale. L'assise principale de la fiscalité, pour les communes et le Canton, voire la Confédération, est le revenu. Actuellement, nous encaissons environ 6 milliards de francs sur le plan du Canton. Sur les personnes physiques, avec l'impôt sur le revenu, nous percevons 3 milliards. Cela, c'est grâce à la diversification du tissu économique. La Commission des finances l'a bien compris. Il n'y a pas de déclarations ni de lecture particulière à faire, l'outil est tout à fait ordinaire, pratiqué par l'ensemble des pays occidentaux. Il permet d'encourager l'entrepreneur à investir et à maintenir la diversification de son modèle économique. La recherche et développement constituent un poste nécessaire.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — L'article a été accepté par 14 voix et 1 abstention au sein de la Commission des finances.

L'article 95a est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Art. 95b. —

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Il s'agit de réduire l'impact global des déductions cumulées pour qu'elles ne dépassent pas 10 % du bénéfice imposable, au lieu de 50 %. J'ai eu l'occasion d'exposer mes principaux arguments.

« **Art. 95b. —** Al. 1 : les abattements totaux ne doivent pas dépasser 10 % du bénéfice imposable (au lieu de 50 %). »

J'aimerais m'étonner du silence des députés socialistes. Au moment de la RFFA, plusieurs responsables et élus socialistes vaudois ont expliqué que le taux à 13,8 % était déjà faible et très compétitif. Ainsi, le Canton n'allait sûrement pas introduire des déductions supplémentaires qui amèneraient à une imposition effective en dessous de 13,8 %. Je suis donc surpris que les députés socialistes ne daignent prendre la parole pour expliquer leur position ou clarifier l'évolution de leur position depuis le vote de mai dernier sur la RFFA. Dans tous les cas, je vous invite à ne pas baisser le taux de 13,8 %.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — L'amendement a été refusé en commission par 14 voix contre 1.

M. Pierre Zwahlen (VER) : — J'aimerais relever que les propos du ministre des finances sont erronés. Les cantons pratiquent des abattements qui sont très différents. Certains à 70 % ou 50 % et d'autres à 40 ou 20 %. Deux cantons réduisent l'abattement à 10 %. C'est le sens de la proposition du rapporteur de minorité. Elle paraît tout à fait valide, saine du point de vue économique et bien meilleure du point de vue fiscal, puisque dans l'intérêt de la communauté de la population. J'appelle

les esprits raisonnables, qui se sont battus contre la réforme de l'imposition des entreprises, à marquer leur différence lors de ce vote.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé avec quelques abstentions.

L'article 95b est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Les articles 97 et 98 sont acceptés avec quelques abstentions.

Art. 98a. —

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Un amendement a été accepté par la Commission des finances le 21 novembre 2019, après la rédaction du rapport de commission. Il s'agit de corriger une erreur dans le projet de budget du Conseil d'Etat, des alinéas n'y apparaissant pas. L'amendement a été accepté à l'unanimité de la commission.

« **Art. 98a.** —

~~Al. 1 : Lorsque l'assujettissement prend fin, les réserves latentes qui n'ont pas été imposées et qui existent alors, y compris la plus-value créée par le contribuable lui-même, sont imposées.~~

Si le contribuable déclare des réserves latentes au début de l'assujettissement, y compris la plus-value qu'il a créée lui-même, ces réserves ne sont pas soumises à l'impôt sur le bénéfice. Ne peuvent pas être déclarées les réserves latentes d'une société de capitaux ou d'une société coopérative provenant de la possession de 10% au moins du capital-actions ou du capital social d'une autre société, ou d'une participation de 10% au moins au bénéfice et aux réserves d'une autre société.

~~Al. 2 : Sont considérés comme fin de l'assujettissement le transfert de valeurs patrimoniales, d'exploitations, de parties distinctes d'exploitation ou de fonctions de Suisse à une entreprise ou un établissement stable situé à l'étranger, le passage à une exonération prévue par l'art. 90 ainsi que le transfert à l'étranger du siège ou du lieu de l'administration effective.~~

Sont considérés comme début de l'assujettissement le transfert de valeurs patrimoniales, d'exploitations, de parties distinctes d'exploitation ou de fonctions de l'étranger à une entreprise ou un établissement stable situé en Suisse, la fin d'une exonération visée à l'art. 90, ainsi que le transfert en Suisse du siège ou du lieu de l'administration effective. »

L'amendement de la majorité est accepté avec 1 abstention.

L'article 98a, amendé, est accepté à l'unanimité.

Les articles 98b à 118 sont acceptés à l'unanimité.

L'article premier, amendé, est accepté.

L'article 2, formule d'exécution, est accepté.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat surviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)

Premier débat

L'entrée en matière est admise.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)

Premier débat

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

M. Vincent Keller (EàG) : — Nous souhaitons voter l'article 39d de manière distincte, puisque nous invitons le Grand Conseil à le refuser. Cet article a trait à la surveillance des assurés et aux autorisations octroyées aux enquêteurs pour enquêter parfois de manière secrète sur les bénéficiaires de l'action sociale vaudoise. Nous avons soutenu le référendum. Il existe une marge de manœuvre sur le plan cantonal et nous demandons de refuser l'article 39d. Par ailleurs, nous nous demandons quand le canton mettre autant de zèle pour adopter des mesures identiques pour lutter contre la fraude fiscale.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise.

Article premier. —

Les articles 38 à 39c sont acceptés.

Art. 39d. —

M. Axel Marion (AdC) : — Nous allons sans doute, les prochaines minutes, mener un débat sur la surveillance des assurés, qui ne relève pas du budget à proprement parler. Cela me fait dire que le Conseil d'Etat joue avec le jeu en glissant des projets de lois qui n'ont pas grand-chose à voir avec les aspects budgétaires. Nous pourrions avoir des débats spécifiques sur nombre de sujets et de thèmes légaux. Puisque le sujet figure dans le budget, c'est maintenant que nous allons en parler.

Au sein du groupe AdC, nous avons pris connaissance, il y a quelques minutes, de la position du groupe EP sur la suppression de l'article 39d. Nous formulons une contre-proposition qui ne supprime pas l'article, partant de l'idée qu'une surveillance est justifiée, puisqu'il s'agit d'argent public. Il est normal de vérifier que les personnes bénéficiaires soient conformes aux règles. Par contre, la surveillance doit être proportionnée. Nous souhaitons qu'aucun instrument technique ne soit utilisé pour le suivi des personnes, à savoir GPS placés dans les voitures, microphones sur des lignes de communication ou instruments dans les appartements. Ces éléments ne sont pas tolérables. Une autorisation pourrait être demandée à un juge.

« **Art. 39d.** — Al. 1 : supprimer : ou utiliser des instruments techniques. »

L'amendement Axel Marion est accepté par 63 voix contre 57 et 2 abstentions.

M. Axel Marion (AdC) : — Puisque l'amendement est accepté, nous proposons logiquement de supprimer l'alinéa 3.

« **Art. 39d.** — Al. 3 : supprimer : entièrement. »

L'amendement Axel Marion est accepté par 64 voix contre 56 et 2 abstentions.

L'article 39d, amendé, est refusé par 62 voix contre 56 et 2 abstentions.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité demande le vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députes.

Le président : — Celles et ceux qui acceptent l'article 39d votent oui ; celles et ceux qui le refusent votent non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'article 39d, amendé, est refusé par 64 voix contre 56 et 4 abstentions.

(Voir annexe en fin de séance.)

Art. 39e. —

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Concernant l'alinéa 1 et 2, le Tribunal cantonal nous demande d'être mentionné afin de préciser qui traite ce type demande. Je vous remercie d'accepter ces modifications, acceptées par l'unanimité de la commission.

« **Art. 39e.** —

Al. 1 : Lorsque l'autorité d'application envisage d'ordonner une mesure d'observation avec des instruments techniques visant à localiser le bénéficiaire, elle en informe le Service en charge de l'application de la présente loi, lequel, s'il estime la requête fondée, adresse à ~~l'autorité judiciaire désignée par voie réglementaire~~ *au Tribunal cantonal* une demande contenant les éléments suivants.

Al. 2 : ~~Le président de l'autorité judiciaire désignée par voie réglementaire~~ *Un juge du Tribunal cantonal* statue en tant que juge unique dans les cinq jours ouvrables à compter de la réception de la demande de la DGCS en indiquant brièvement les motifs. ; ~~il peut confier cette tâche à un autre juge.~~ »

M. Axel Marion (AdC) : — J'estime que cet article devrait être supprimé, puisqu'il précise les conditions d'utilisation des instruments techniques de localisation qui viennent d'être refusés. Je demande donc la suppression de l'article 39e.

L'amendement de la majorité de la commission est accepté à l'unanimité.

M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité : — Comme M. Marion, je demande de refuser cet article par souci de logique avec le refus de l'article 39d, refus dont on peut se réjouir puisqu'il introduisait des moyens de surveillance absolument disproportionnés pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. La lutte contre les abus à l'aide sociale peut être menée sans moyens inquisiteurs et disproportionnés, qui supposent une atteinte à la vie privée des personnes.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité : — Nous en sommes au premier débat. Je vous propose donc d'accepter l'article amendé. Nous y reviendrons au deuxième débat.

L'article 39, amendé, est accepté par 60 voix contre 55 et 6 abstentions.

L'article premier, amendé, est accepté.

L'article 2, formule d'exécution, est accepté.

Le projet de loi est adopté en premier débat.

Le deuxième débat interviendra ultérieurement.

Le débat est interrompu.

La séance est levée à 17 heures.
